

CANTON D'ETAMPES

Ville de Cerny

Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📧 mairie@cerny.fr

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Article L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales

« Le maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique ».

SOMMAIRE

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026.....	3
1. Contexte macro-économique.....	3
2. Les dispositions de la loi de finances.....	6
3. Les orientations budgétaires de la Communauté de communes.....	12
VUE RÉTROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES.....	14
Analyse synthétique de la situation budgétaire 2025 de la commune.....	14
A - La section de fonctionnement	15
1. Les recettes de fonctionnement.....	15
2. Les dépenses de fonctionnement	19
3. Le résultat 2025 de la section de fonctionnement.....	25
B - La section d'investissement	26
1. Les recettes d'investissement	26
2. Les dépenses d'investissement	28
3. Le résultats 2025 de la section d'investissement.....	31
C - Récapitulatif et projet d'affectation des résultats de l'année 2025	32
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	33
A – En fonctionnement.....	33
1. Les recettes de fonctionnement.....	33
2. Les dépenses de fonctionnement	37
Les soldes intermédiaires de gestion	42
1. Evolution de l'excédent brut de fonctionnement	42
2. Evolution de l'épargne.....	42
B – En section d'investissement	43
1. Les dépenses d'investissement	43
2. Les recettes d'investissement	45
Focus sur l'état de la dette	48
Focus sur la fiscalité.....	51
Les Équilibres financiers fondamentaux.....	53
LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS	54

LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2026

Après un long parcours parlementaire, le Projet de Loi de Finances (PLF) définitif, considéré comme adopté le 2 février 2026 après utilisation du 49.3, a fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel.

Puis, la juridiction suprême a validé sa procédure d'adoption et déclaré l'essentiel des dispositions du budget conformes à la Constitution.

Dans ce contexte, la loi n° 2016-103 a été promulguée au Journal officiel le 20 février 2026.

Jusqu'à cette promulgation, la loi spéciale n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 (dispositif autorisé lorsque le budget n'est pas adopté avant la fin de l'exercice), a permis d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement des services publics, sur la base des montants de l'année 2025.

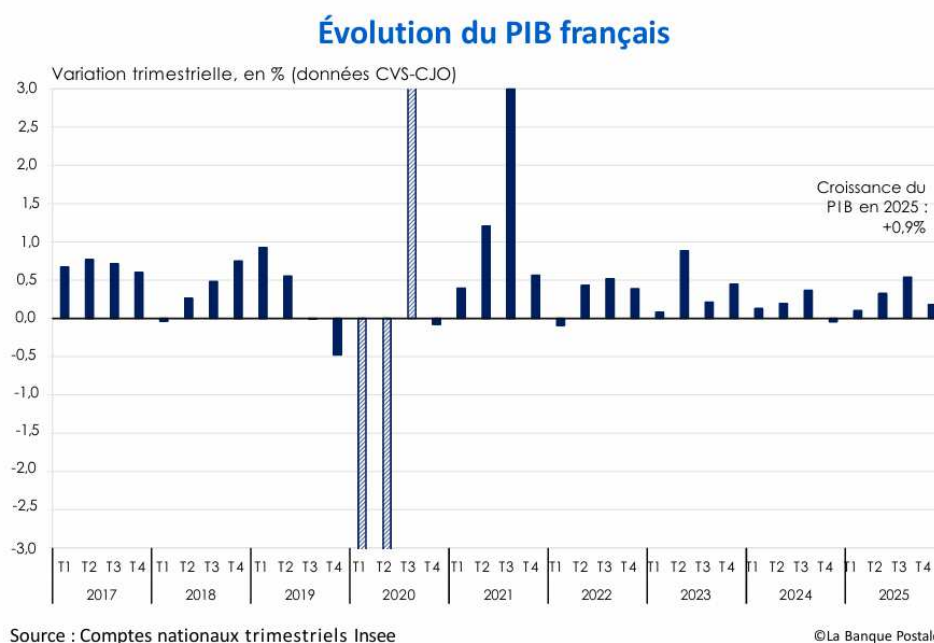
1. Contexte macro-économique

Croissance et inflation :

Au 4^{ème} trimestre 2025, la croissance du PIB français était de +0,9 % (léger ralentissement par rapport à 2024).

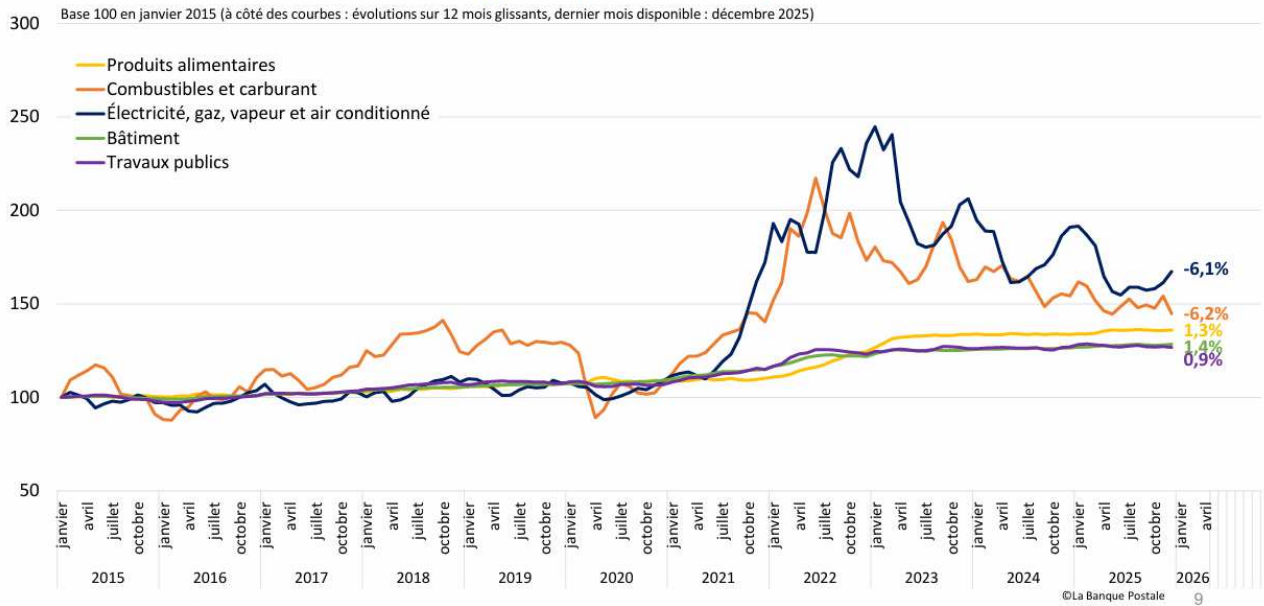
Au cours du 1^{er} trimestre 2026, la Banque de France l'a estimé à + 0,3 %.

Compte-tenu de ces éléments, le Gouvernement a tablé sur une prévision de croissance de 1 % en 2026.



L'évolution des prix à la consommation des ménages s'établissait à +0,9 % en 2025. Elle enregistre une forte baisse. La loi de finances pour 2025 prévoyait une évolution de +1,3 %.

Indices de prix impactant la dépense locale



En décembre 2025, une baisse des prix de l'énergie et des combustibles était constatée (-6,2 % pour le carburant et les combustibles et -6,1 % pour l'électricité et le gaz).

En ce qui concerne les prix, la tendance était à la hausse de 1,3 % en moyenne annuelle pour les produits alimentaires, de +1,4 % sur le bâtiment et +0,9 % pour les travaux publics.

Dans le contexte actuel de la guerre au Moyen orient, les prévisions sont très incertaines.

Évolution des taux d'intérêt



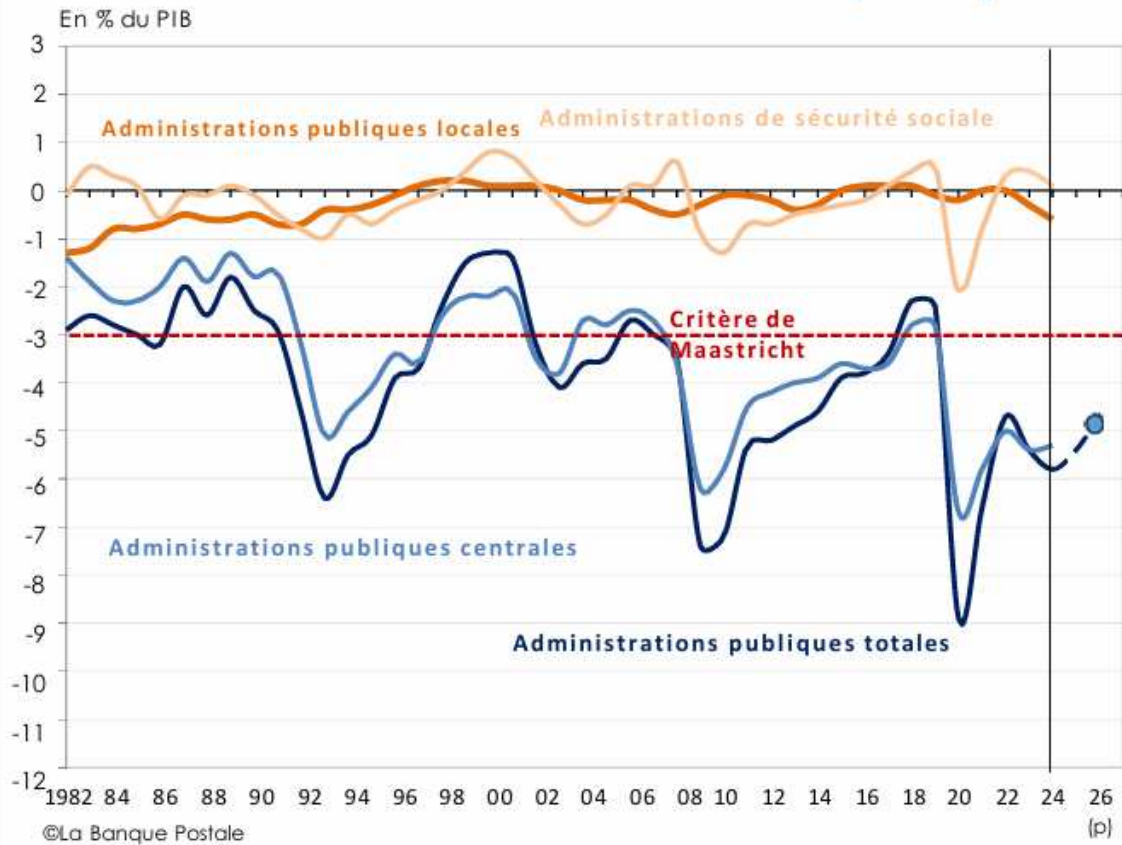
Les taux d'intérêt ont un impact sur le poids des charges financières.

Les taux des emprunts de courte durée ont augmenté fortement en 2022 (en raison de la hausse des prix). Une baisse des taux directeurs est constatée depuis 2024 (de 4% à 2 %).

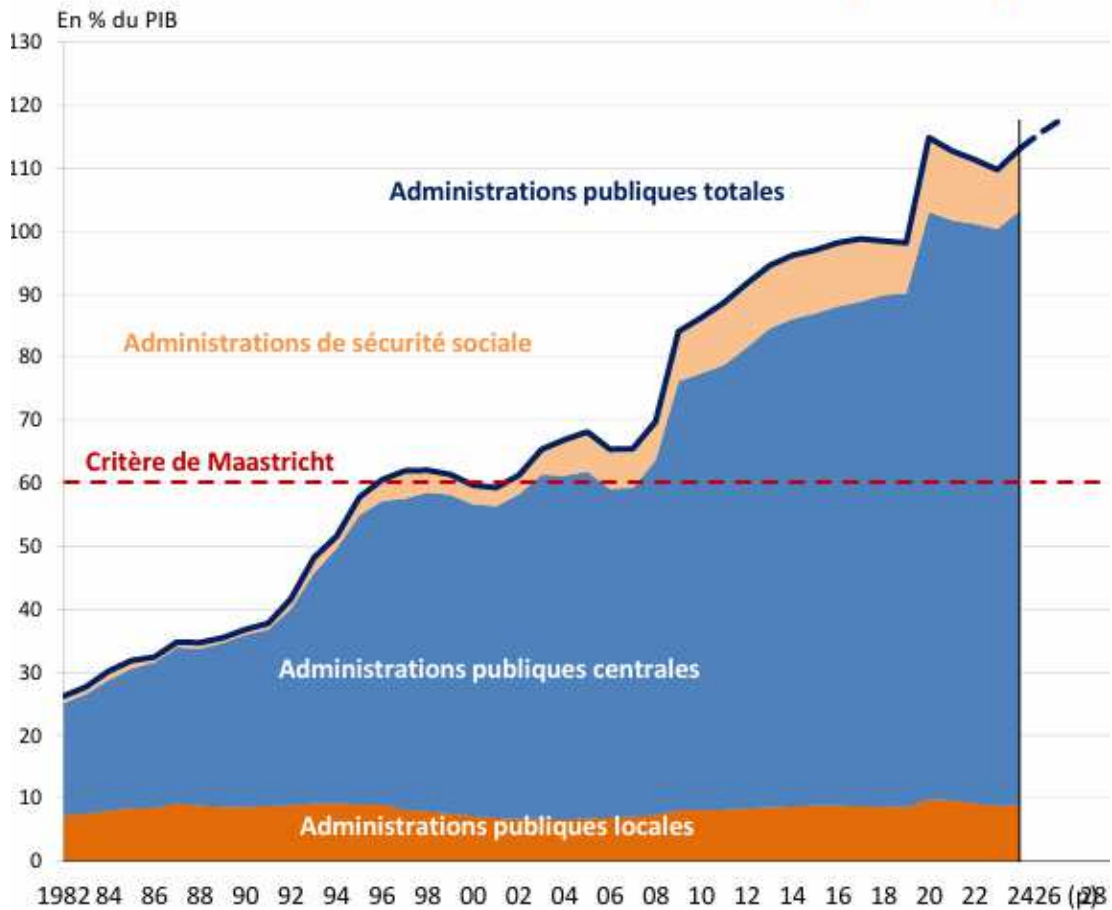
En 2026, les marchés devraient rester stables.

Les taux des emprunts de longue durée en zone euro restent élevés en France en raison de la situation politique et économique instable (3,6 % fin 2025) alors qu'ils sont de 2,8 % en Allemagne.

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



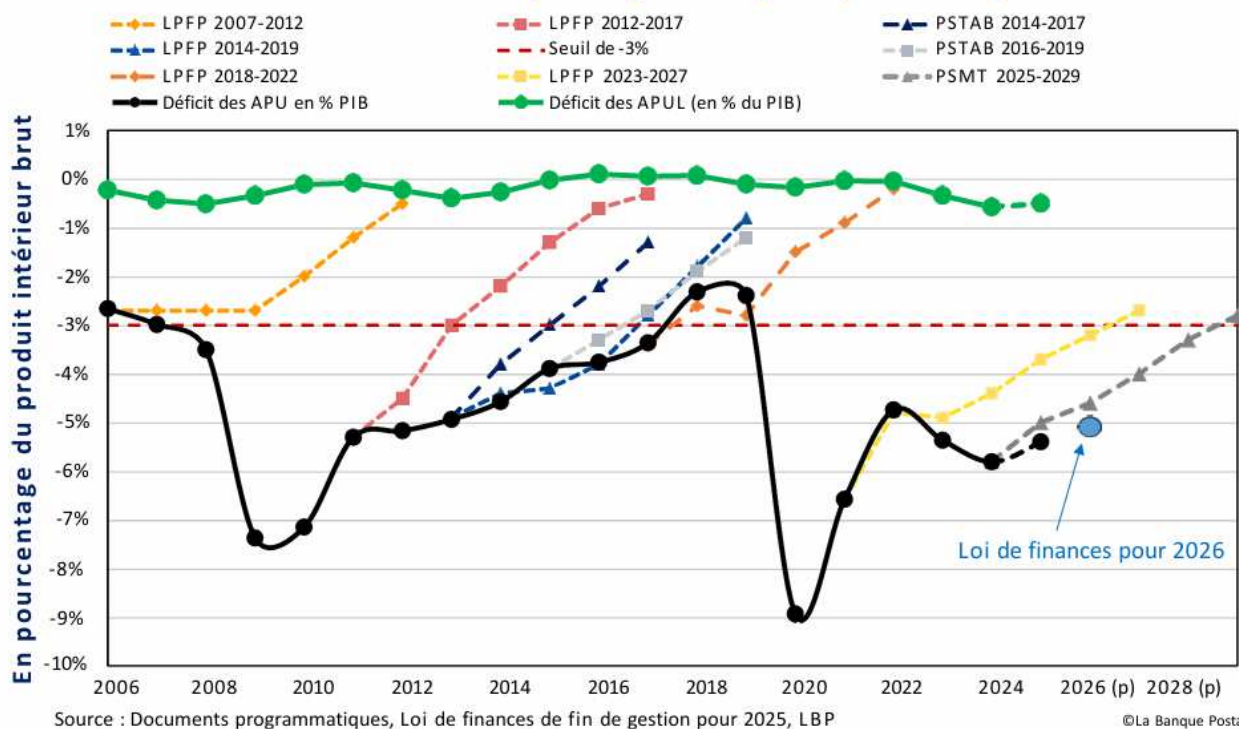
Dans le cadre des engagements de l'Etat (programmes de stabilité sur les 5 prochaines années), son plan structurel à moyen terme est d'atteindre les objectifs de Maastricht en 2029 (3 %). Toutefois, la loi de finances pour 2026 rencontre des difficultés pour atteindre ces objectifs. Les collectivités territoriales sont mises à contribution. Leurs perspectives financières sont à établir avec prudence.

2. Les dispositions de la loi de finances

Texte extrait de *vie-publique.fr*, images de La Banque postale

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Les collectivités locales sont associées à l'effort de redressement (participation attendue de 2 Md€).

Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



Les principales mesures impactant le bloc communal

Les dispositions fiscales

- Revalorisation des bases foncières (hors locaux professionnels)

Pour 2026, sur la base de l'évolution de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) de novembre n-2 à novembre n-1, une hausse de + 0,8 % des valeurs locatives cadastrales est attendue.

Les locaux professionnels (qui représentent en moyenne 20 % des recettes fiscales) sont revalorisés suivant des grilles départementales.

- Art. 116 : la dérogation à la règle de lien entre les taux est élargie.

Les communes dont le taux de THRS < 100 % (75 % auparavant) du taux de la moyenne des départements, peuvent augmenter leur taux de THRS en dehors de tout lien avec les taxes foncières.

Limites :

- l'évolution ne doit pas être supérieure à 10 % du taux moyen des communes du département
- le nouveau taux ne doit pas dépasser 100 % du taux moyen des communes du département

- Art. 112 : Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Les communes peuvent exonérer de THRS les chambres d'hôtes, gîtes et meublés de tourisme (puisqu'ils sont déjà soumis à la CFE)

- Art. 109 :

Suivant le décret n° 2025-1267 du 22/12/2025, les communes nouvelles classées en zone tendue peuvent délibérer sur le taux de la THRS jusqu'au 28/02/2026 (au lieu du 15/10/2025)

- Art. 115 et 117 : Taxe d'aménagement

- le seuil des surfaces retenues pour les projets donnant lieu au versement d'un acompte est abaissé à 3 000 m² (au lieu de 5000 m²)

- des précisions de textes concernant les exonérations sont apportées (aménagement de locaux...)

- l'exonération facultative en faveur des commerces de moins de 400 m² est étendue à tous les commerces (hors centre commercial)

- Art. 113 : Redevance des mines

- Les tarifs sont actualisés et les redevances communale et départementale sont fusionnées

- Les conditions de sa répartition sont revues, notamment pour les hydrocarbures :

50 % est reversée à la commune sur lesquelles fonctionnent les exploitations et 50 % aux communes dans le sous-sol desquels sont extraits les produits.

- Art. 111 et 114 : Fiscalité de l'horticulture

- Les constructions pour la production et la vente directe de produits horticoles peuvent être exonérées de foncier bâti dès lors qu'une délibération le prévoit

- Les jardinières et pépinières sont assimilés à des locaux industriels (elles ne sont plus considérées en tant que locaux commerciaux). Les surfaces extérieures non couvertes sont prises en compte dès qu'elles représentent plus de la moitié de leur surface totale.

- Art. 42 : Il modifie la fiscalité locale dans les quartiers prioritaires politique de la ville

- Art. 108 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

A partir de 2027 : une seule taxe est instituée au lieu de la THRS, THLV et TLV

- dans les zones tendues :

. Elle concerne les locaux vacants depuis plus d'un an au 01/01

. Le taux est égal à 17 % la première année, à 34 % la deuxième année

. La majoration de ces taux sera possible dans la limite de 30 % la 1^{ère} année et 60 % à partir de la deuxième année

- dans les autres zones :

. Elle concerne les locaux vacants depuis plus de 2 ans au 01/01

. Le taux est librement fixé par la commune dans la limite de 50 %

- Art. 81 : Fiscalité des déchets

- Le taux de TVA à 5.5 % est généralisé à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement à compter du 01/03/2026

- La trajectoire d'évolution de la TGAP et des taxes spécifiques est modifiée

- La possibilité est donnée d'instituer une taxe à toutes les installations de stockage ou de traitement des déchets ménagers

- Art. 60 et 107

- Sur délibération d'IDF mobilités, le tarif des cartes grises peut être augmenté en IDF (+14 €/CV du 01/03 au 31/12/2023 et +12 €/CV à compter du 01/01/2027 pouvant être portée à 13 €)

- Les tarifs de la taxe sur les locaux à usage de bureaux sont actualisés sur l'inflation (précision de texte)

- Art. 106 : Valeurs locatives
 - L'intégration des valeurs révisées pour les locaux professionnels est reportée à 2027
 - Les effets de la révision des locaux d'habitation sont reportés à 2033
- Art. 132 : Compensations d'exonérations
 - La compensation versée au titre de l'augmentation de 10 points de l'abattement de la valeur locative des terrains agricoles est augmentée de moitié (il est passé de 20 % à 30 % en 2025)
 - Les compensations résultant 1. de l'abrogation en 2015 de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives 2. de la réduction depuis 1994 des droits de mutation communaux applicables aux cessions de fonds de commerce, sont supprimées

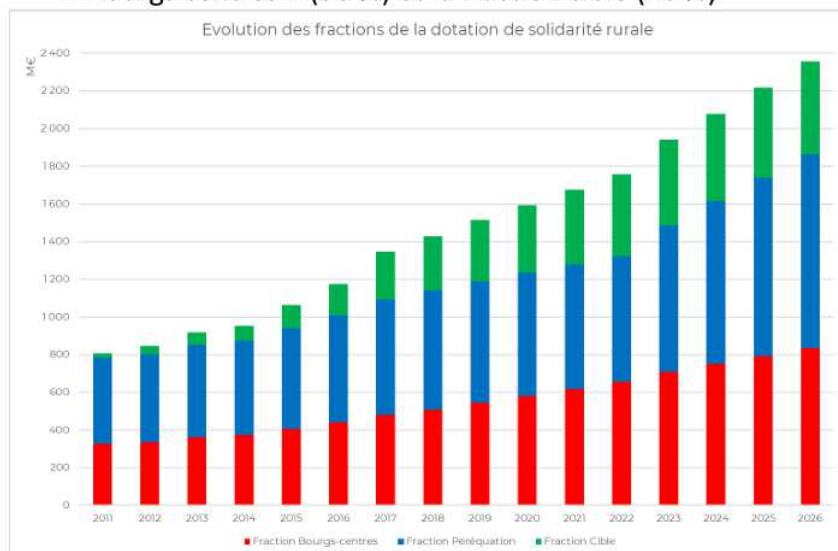
Les dotations et péréquation

Les évolutions significatives par rapport à la LFI 2025 sont les suivantes :

- Art. 129 : la stabilisation de la DGF
 - Art. 129 : la baisse des variables d'ajustement
 - une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour le bloc communal
 - la répartition des minorations entre les collectivités bénéficiaires au prorata des recettes réelles de fonctionnement N-2 et des recettes de personnel liées à la mutualisation des services entre EPCI et communes (suppression intégrale de la PSR pour 121 communes franciliennes encore bénéficiaires en 2025)
 - la non négativité des dotations ajustées et leur report sur les autres bénéficiaires
 - Art. 129 : la baisse de la compensation des valeurs locatives des « locaux industriels » de 19,3 %
 - Art. 192 : Renforcement de la péréquation
- La redistribution interne à la DGF évolue pour abonder le fonds d'aide pour le relogement d'urgence.
- Les dotations d'aménagement augmentent, la DSR notamment de 150 Md€ (+6.73 %) pour les communes

• Évolution des trois enveloppes de la D.S.R.

- Reconstitution en 2026 de l'augmentation minimale de la fraction péréquation (60 % du supplément)
- Décision du C.F.L. pour la répartition du reste de l'augmentation : entre la fraction « Bourgs centres » (30 %) et la fraction cible (10 %)



Effets potentiels d'une reconduction

Fraction cible :
+ 13,97 M€ (+ 2,91 %)

Fraction péréquation :
+ 83,82 M€ (+ 8,86 %)

D.S.R. Bourgs-centres :
+ 41,91 M€ (+ 5,28 %)

3:

Toutefois, et à la différence des dernières années, cette progression est exclusivement financée en interne par :

- Prélèvement de l'augmentation de la dotation intercommunalité sur la dotation de compensation
- Prélèvement pour la DGF des communes :

1. sur la dotation forfaitaire des communes :

- ayant en 2025 un potentiel fiscal par habitant supérieur ou égal à 0,85 fois la moyenne
- en fonction de la population et du potentiel fiscal par habitant pondéré

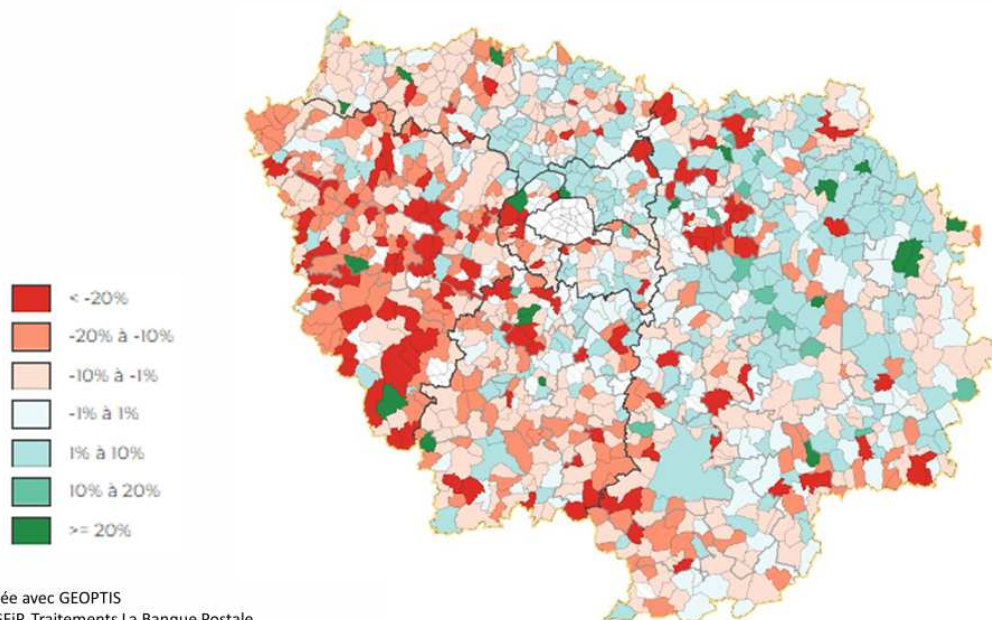
dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement 2024

2. sur la dotation de compensation des EPCI

Les fractions de corrections sont prises en compte à hauteur de :

- 40 % en 2026 (contre 60 % en 2025) pour le potentiel fiscal et financier des communes
- 60 % en 2026 (contre 80 % en 2025) pour l'effort fiscal des communes

Rappel utile : évolution de la DGF en pourcentage entre 2021 et 2022 pour les communes d'Ile-de-France



Les dispositions relatives aux dotations et aux investissements

- Art. 148 et Etat B : Les concours financiers sont en baisse (dont DETR, DSIL, DGD...)

Les autorisations d'engagement sont données à hauteur de 3 478 M€ (contre 3 661 M€ en 2025) et 3 642 M€ de crédits de paiements (contre 3 614 M€ en 2025).

Programme	Dotation (en M€)	LF 2025		LF 2026	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Total	3661	3 614	3 478	3 642
	Dont :				
	DETR	1046	874	1783*	1947*
	DSIL	420	454		
	DSIL exceptionnelle	0	114		
	DPV	150	123		
	DSID	212	159		
	Titres sécurisés	104	104		
	Aménités rurales	110	110		
	DGD	1619	1619	1676	1676
	Plan Marseille en Grand	0	57	0	0
	Dotations reconnaissance des maires			19	19

© La Banque Postale

*répartition en cours d'arbitrage

Le fonds verts, créé en janvier 2023 et entièrement dédié à la transition écologique, est en baisse (autorisations d'engagement à hauteur de 0,837 Md€ au lieu de 1 150 Md€ en 2025 et crédits de paiement de 1,070 Md€ au lieu de 1,124 Md€ en 2025)

Programme	Année	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
380 : Fonds d'accélération de la transition écologique	2026	LFI 2026	0,837 Md€ (-0,312 Md€ par rapport à la LFI 2025) dont 100 M€ sur les PCAET et 20 M€ pour voies navigables de France (VNF)	1,070 Md€
	2025	LFI 2025	1,150 Md€	1,124 Md€
	2024	Loi de finances de fin de gestion pour 2024	1,599 Md€	0,629 Md€
		Décret du 21 février 2024	1,999 Md€	0,694 Md€
		LFI 2024	2,499 Md€	1,124 Md€
	2023	Loi relative aux résultats de la gestion 2023	1,999 Md€	0,302 Md€
		LFI 2023	2,000 Md€	0,500 Md€

© La Banque Postale

44

- Art. 198 : une dotation de l'Etat de reconnaissance des maires (charges exercées par le maire au nom de l'Etat) est versée au Maire (500 €/net/an) sous réserve de la publication du décret d'application

- Art. 130 : FCTVA

- un changement de calendrier de versement pour les EPCI est opéré (Décalage d'un an)
- l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et des réseaux publics, informatique en nuage) est maintenue
- Les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une concession d'aménagement conçue par un retour dans le patrimoine de la collectivité sont dorénavant éligibles
- le taux est inchangé : 0,16404

Les autres mesures

- Art. 195 : DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel)

Il s'agit d'une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement des plus grandes collectivités.

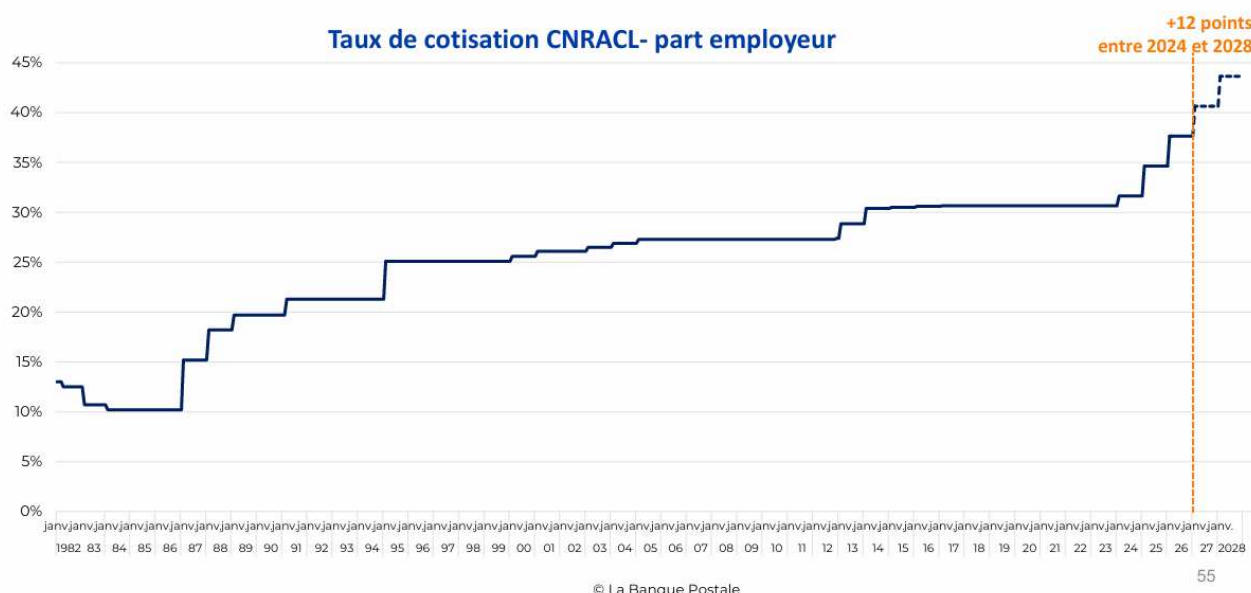
L'article 195 adapte le fondement juridique du prélèvement pour les départements et régions et garantit son reversement à partir de l'année suivant le prélèvement.

Rappel : Restitution en 3 ans à partir de 2027 à hauteur de 90 % aux contributeurs et de 10 % aux fonds de péréquation respectifs (FPIC, DMTO, fonds de solidarité régionale)

Les communes ne sont pas prélevées, seuls les EPCI, Départements, Régions et CTU ayant contribué en N-1 au fonds de solidarité régional le seront.

Les mesures impactant les fonctionnaires

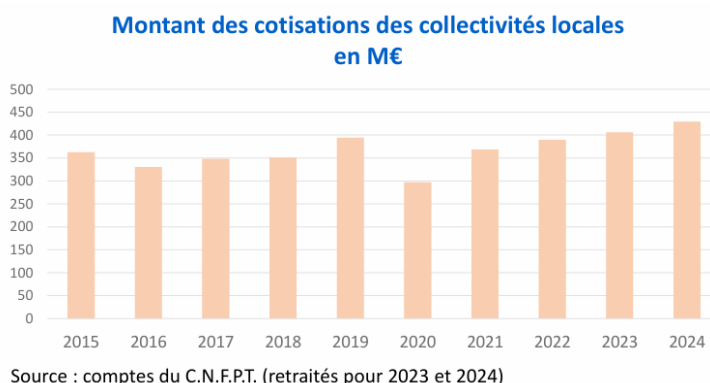
- **Augmentation du taux des cotisations à la CNRACL : + 3 points/ an à partir de 2025**



- **Plafonnement du produit des cotisations au CNFPT (plafond 2026 : 396,98 M€)**

Prélèvements sur les cotisations des collectivités

Rendement prévisionnel estimé par l'Etat : 413,02 M€



- **La rupture conventionnelle entre dans le droit commun de la fonction publique (art. 173)**
Elle permet à un fonctionnaire et à son administration de convenir d'un commun accord de la fin de leur relation de travail.
- **A compter du 1^{er} mars 2026, les femmes enceintes ont la possibilité de bénéficier d'un congé pathologique prénatal de trois semaines, contre deux jusqu'à présent (art. 174)**

3. Les orientations budgétaires de la Communauté de communes

Deux principes structurent le budget primitif 2026 de la Communauté de communes, suivant les termes du rapport d'orientations budgétaires de l'EPCI :

- assurer la continuité des actions engagées en limitant les nouvelles dépenses aux projets déjà validés
- préserver la solidité financière de l'EPCI par une gestion rigoureuse, centrée sur le contrôle des dépenses de fonctionnement et la maîtrise de l'endettement.

Les dispositions concernant le budget de la commune

Extraites du ROB de la CCVE :

- **Maintien des transferts financiers au niveau de l'année n-1**

COMMUNES	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	9 290,2 K€	9 295,2 K€	9 290,2 K€	9 295,2 K€	0%
Attribution de Compensation (AC)	8 148,5 K€	8 148,5 K€	8 148,5 K€	8 148,5 K€	0%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 141,6 K€	1 141,6 K€	1 141,6 K€	1 141,6 K€	0%
FPIC : prise en charge d'une partie du FPIC des communes sur régime dérogatoire	0,0 K€	5,0 K€	0,0 K€	5,0 K€	0%
Recettes	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	0%
Attribution de Compensation (AC)	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	0%

L'Attribution de Compensation (AC) :

Le montant de l'attribution de compensation versé aux communes a été modifié en 2022 suite à la révision opérée par la CLECT. Au BP 2026 de la CCVE, son montant est identique à 2025.

Au budget de la commune, la somme de 289 200 € a été inscrite.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La CCVE a finalisé en 2024 un travail de révision de la répartition de l'enveloppe allouée à la DSC entre les différentes communes membres, afin de se conformer aux nouveaux critères d'attribution de cette dotation dont le régime juridique a été refondé à l'occasion de la Loi de finances 2020.

COMMUNES	Lissage année 2023	Lissage année 2024	Lissage année 2025	Lissage années 2026 et suivantes
AUVERNAUX	3 783 €	3 984 €	4 185 €	4 386 €
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	142 457 €	143 195 €	143 934 €	144 673 €
BAULNE	29 169 €	28 876 €	28 582 €	28 288 €
CERNY	43 635 €	46 039 €	48 445 €	50 850 €

Ainsi, une délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2024 prévoit de figer le montant alloué à la DSC jusqu'en 2026, soit un montant de 1 141,6 K€.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Communauté de communes du Val d'Essonne contribue au FPIC pour sa part due selon le régime de droit commun, mais prend également en charge depuis plusieurs années, une part du FPIC à la place des communes, par le biais d'une répartition dérogatoire libre.

Son budget prévisionnel 2026 tient compte du renouvellement de cette répartition dérogatoire.

- **La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables et de son plan d'actions complémentaires**

La CCVE a voté son Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables (SDAC) le 26 septembre 2023.

Ce plan comprend la réalisation d'études préalables et de conception de différents itinéraires cyclables et un plan d'actions complémentaires.

Pour les années 2025 et 2026, le programme prévisionnel prévoit, pour Cerny, une enveloppe de 110 121€ d'études et travaux. Par voie de conventionnement, la commune aura à participer à la dépense.

- **La mutualisation des services**

La commune bénéficie de services mutualisés avec la CCVE :

- le service d'instruction des ADS (autorisations du droit des sols) et des déclarations et autorisations préalables des dispositifs d'enseignes, pré-enseignes et supports de publicités
- le service commun « Direction mutualisée des systèmes d'information »

Les participations demandées aux communes font l'objet d'une revalorisation chaque année.

- **Le traitement des déchets**

La CCVE refacture aux communes les coûts de traitement des déchets de leurs services techniques.

Depuis 2024, le coût du traitement est facturé en totalité à la commune.

VUE RÉTROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

Analyse synthétique de la situation budgétaire 2025 de la commune

Le budget primitif est composé de deux sections : les sections de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement, l'augmentation sensible des recettes réelles et mixtes de fonctionnement (+2,45 %) et la maîtrise des dépenses de l'année 2025 (+2,41 %) engendrent un résultat positif de la section de fonctionnement à hauteur de 672 278,90 €.

L'excédent de clôture de l'exercice n-1 de 1 148 819,39 € conduit à un résultat de clôture de la section de 1 821 098,29 €.

En investissement, le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire.

Avec 370 261,19 € de recettes et 731 172,13 € de dépenses, le solde est négatif de 360 910,94 €.

Ajouté au déficit antérieur de 223 164,91 €, le résultat de clôture de la section s'élève à -584 075,85 €.

Le total des restes à réaliser à reporter sur l'exercice n+1 engendre un résultat cumulé de la section d'investissement de -965 135,38 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

	ANNÉE 2025	DÉPENSES	RECETTES	Solde
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 995 535,45 €	3 667 814,35 €	672 278,90 €
	Section d'investissement	731 172,13 €	370 261,19 €	-360 910,94 €

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	En section de fonctionnement (0002)	- €	1 148 819,39 €	
	En section d'investissement (001)	223 164,91 €	- €	

TOTAL EXERCICE (Réalizations + reports N-1)		3 949 872,49 €	5 186 894,93 €	1 237 022,44 €
--	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	En section de fonctionnement	- €	- €	- €
	En section d'investissement	697 189,41 €	316 129,88 €	-381 059,53 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	697 189,41 €	316 129,88 €	-381 059,53 €

RÉSULTAT CUMULÉ	En section de fonctionnement	2 995 535,45 €	4 816 633,74 €	1 821 098,29 €
	En section d'investissement	1 651 526,45 €	686 391,07 €	-965 135,38 €
	TOTAL CUMULÉ	4 647 061,90 €	5 503 024,81 €	855 962,91 €

La section de fonctionnement a pour finalité la gestion des affaires courantes, alors que la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

A - La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement 2025 augmentent de 1,68 %. Elles s'élèvent à 3 667 814,35 €.

RECETTES		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Atténuation de charges	013	9 457,47 € -25%	41 928,56 € 343%	23 739,19 € -43%	25 117,89 € 5,81%
Produits des services, domaine	70	308 284,17 € 7,77%	301 681,28 € -2,14%	319 935,99 € 6,05%	416 557,88 € 30,20%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	631 369,77 € 5,74%	634 932,68 € 0,56%	581 293,96 € -8,45%	552 433,59 € -4,96%
Fiscalité locale	731	1 703 352,30 € 4,68%	2 009 628,30 € 17,98%	2 161 745,32 € 7,57%	2 179 012,29 € 0,80%
Dotations et participations	74	412 102,32 € 2,23%	394 988,24 € -4,15%	450 019,77 € 13,93%	451 100,76 € 0,24%
Autres produits de gestion courante	75	6 504,31 €	33 978,23 € 422,40%	25 649,97 € -24,51%	30 326,74 € 18,23%
Recettes de gestion des services		3 071 070,34 € 4,61%	3 417 137,29 € 11,27%	3 562 384,20 € 4,25%	3 654 549,15 € 2,59%
Produits financiers	76	5,00 €	12,71 €	17,68 €	7,99 €
Produits spécifiques	77	52 695,94 €	124 000,00 €	7 560,64 €	147,50 €
Reprise sur amortissements et provisions	78		51 598,97 €		2 848,20 €
Recettes réelles et mixtes		3 123 771,28 € 1,34%	3 592 748,97 € 15,01%	3 569 962,52 € -0,63%	3 657 552,84 € 2,45%
Immobilisations corporelles	042	16 806,27 €		30 772,00 €	
Autres opérations d'ordre	042	1 695,00 €	6 537,00 €	6 536,50 €	10 261,51 €
Recettes d'ordre		18 501,27 €	6 537,00 €	37 308,50 €	10 261,51 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 142 272,55 € 1,91%	3 599 285,97 € 14,54%	3 607 271,02 € 0,22%	3 667 814,35 € 1,68%

Les atténuations de charges (Ch. 013)

D'un montant de 25 117,89 €, elles représentent 0,69 % des recettes de gestion des services. Leur montant progresse sensiblement en 2025 (+5,81 %), en raison notamment de la perception du FNCTC (Fonds national de compensation pour les collectivités ayant au moins un agent titulaire à temps complet). Pour autant, le montant des remboursements de salaires, par l'assureur de la collectivité, des arrêts de travail des agents communaux a sensiblement diminué (20 960 € en 2025 contre 23 739 € en 2024).

Les produits des services (Ch. 70)

Ils s'élèvent à 416 557,88 € et représentent 11,40 % des recettes de gestion des services.

Ils progressent en 2025 de 96 621,89 €.

L'augmentation s'explique notamment par l'augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs et le nombre de bénéficiaires de repas portés à domicile.

- Redevances des services à caractère social (dont repas à domicile) : + 34 551,62€
- Redevances des services périscolaires et extrascolaires : + 46 162,72 €
- Remboursements de frais : + 16 975,80 € (frais d'écolage, remboursement de charges locatives et frais d'entretien de la ZA)

Les produits des impôts et taxes (Ch. 73)

Ils représentent 15,12 % des recettes de gestion des services et s'élèvent à 552 433,59 €.

Ils diminuent de 4,96 % en 2025 (-28 860,37 €).

Parmi ces produits de reversement, sont comptabilisées :

- l'attribution de compensation versée par la CCVE : 289 200 € (inchangé)
- la dotation de solidarité communautaire : 48 445 € (+2 406 €)
- le FNGIR : 118 231 € (inchangé)
- le fonds départemental des droits de mutation : 96 557,59 € (-31 266,37 €).

Au CA 2024, une variation de -51 373,72 € avait déjà été constatée.

Cette baisse est la conséquence de la diminution du nombre de transactions immobilières.

Par ailleurs, en 2024, le CD.91 a refondu les critères de répartition du fonds qui tient compte dorénavant de l'effort fiscal de la population (35%), des dépenses d'équipement brut (15%), de la longueur de la voirie (15%) et d'une part fixe (35%).

Les produits de la fiscalité locale (Ch. 731)

Ils s'élèvent à 2 179 012,39 € et représentent 59,62 % des recettes de gestion des services.

Ils sont répartis comme suit :

- Impôts directs locaux : 2 139 860 € (+ 15 347 €)
- Taxes sur les pylônes : 38 766 € (+ 1 926 €)
- Redevances des mines : 375,29 € (+ 125,97 €)
- Droits de place : 11 € (- 132 €)

Le montant total des produits de la fiscalité locale progresse de 0,80 % en 2025 (+17 266,97 €).

Ces recettes sont majoritairement issues du produit des impôts directs locaux (cf. focus sur la fiscalité).

Les dotations et participations (Ch. 74)

Elles représentent 12,34 % des recettes de gestion des services.

D'un montant total de 451 100,76 €, elles se maintiennent sensiblement au niveau de 2024 (+0,24 %).

Les variations sont les suivantes :

Varient à la hausse :	Varient à la baisse :
- la Dotation de Solidarité Rurale : 60 846,00 € (+ 5 996 €)	- la Dotation Globale de Fonctionnement : 80 290 € (- 8 188 €)
- le FCTVA : 12 869,39 € (+ 5 184,46 €)	- la Dotation Générale de Décentralisation : 0 € (- 1 278 €)
- le Fds Départemental de Péréquation de la TP : 12 047,05 € (+ 2 591,83 €)	

Varient à la hausse :	Varient à la baisse :
<ul style="list-style-type: none"> - les compensations : <ul style="list-style-type: none"> . d'exonérations sur les TFB-TFNB et TH : 53 319 € (+ 17 035 €) . de la délivrance des titres sécurisés : 24 416 € (+ 3 548 €) - les autres participations : 170 151,32 € (+4 038,70 €) <ul style="list-style-type: none"> . Remboursement contrats aidés : 19 545,93 € . Remboursement service minimum : 534,60 € . Remboursement ASAMDTA : 4 102 € . Remboursement des repas à 1 € : 48 930 € . Remboursement Caf + MSA : 97 038,79 € 	<ul style="list-style-type: none"> - la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 36 829 € (- 21 644 €) - la Dotation de recensement : 0 € (-6 203€)
Total : + 38 393,99 €	Total : -37 313,00 €

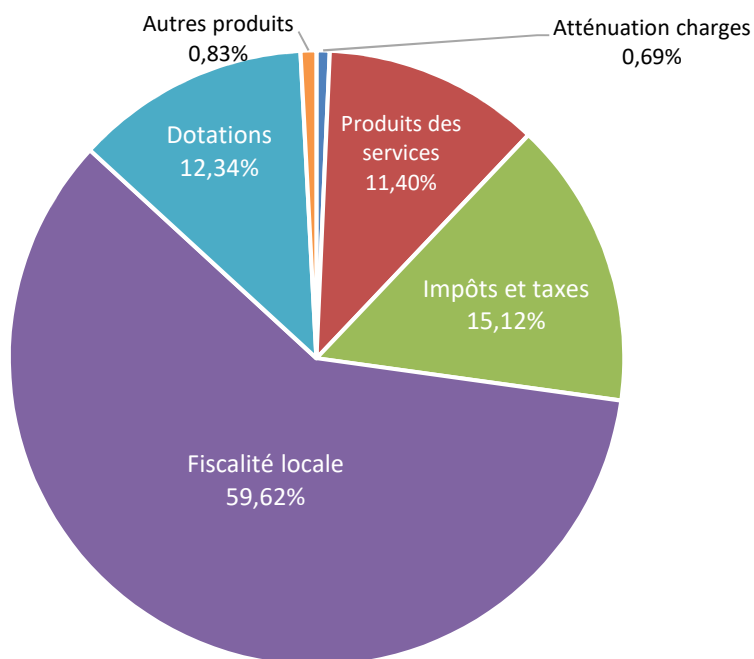
Les autres produits de gestion courante (Ch. 75)

Ils représentent 0,83 % des recettes de gestion des services.

D'un montant de 30 326,74 €, ils augmentent de 18,23 % en 2025 et se répartissent de la façon suivante :

- le revenu des immeubles : 24 480 € (+ 13 080 €)
- le produit de la concession GRDF : 0 € (- 2 518,50 €)
- les produits divers de gestion courante : 5 846,74 € (- 5 884,73 €)
 - . remboursements de sinistres par l'assurance : 5 844,94 €
 - . autres remboursements : 1,8 €

REPARTITION DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES



Les produits financiers (Ch. 76)

Ils correspondent au produit de parts sociales (7,99 €).

Les produits spécifiques (Ch. 77)

Un seul produit est enregistré en 2025. Il s'agit d'un excédent de versement sur factures d'ordures ménagères d'un montant de 147,50 €.

Les reprises sur amortissements et provisions (Ch. 78)

Par décision du Maire n° 09/2025 – 1.1 du 3 juin 2025, la somme totale de 2 848,20 € a été reprise sur le montant des provisions constituées pour risques d'irrecouvrabilité de créances.

Les recettes d'ordre (Ch. 042)

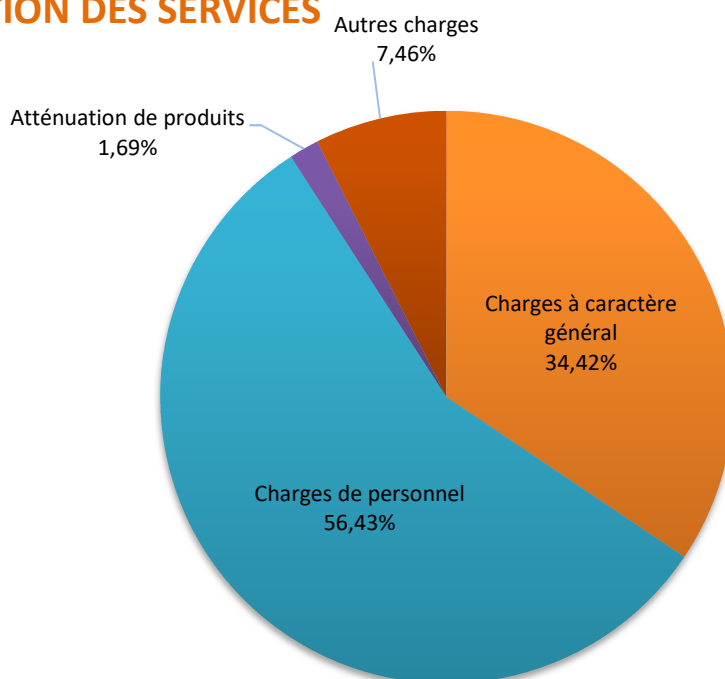
En 2025, l'amortissement des subventions d'équipements reçues s'élève à 10 261,51 €, réparti comme suit :

- . Amortissement de la subvention de l'ARS pour l'acquisition de PC portables : 895 €/an
- . Amortissement de la subvention de l'Etat dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique » pour l'acquisition de matériels informatiques en direction des écoles : 5 394 € en 2025
- . Amortissement de la DETR reçue pour l'équipement de l'espace Jean-Salis : 3 972,51 €/an

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement 2025 augmentent de 1,33 %. Elles s'élèvent à 2 995 535,45 €.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES



DEPENSES		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Charges à caractère général	O11	865 304,69 €	1 068 845,11 €	977 162,22 €	992 450,31 €
		-1,65%	23,52%	-8,58%	1,56%
Charges de personnel	O12	1 510 154,06 €	1 523 909,61 €	1 592 126,23 €	1 627 439,74 €
		5,25%	0,91%	4,48%	2,22%
Atténuation de produits	O14	58 513,00 €	57 396,00 €	52 529,00 €	48 803,00 €
			-1,91%	-8,48%	
Autres charges de gestion	65	161 604,61 €	168 292,27 €	190 506,31 €	215 048,97 €
		-11,61%	4,14%	13,20%	12,88%
Dépenses de gestion des services		2 595 576,36 €	2 818 442,99 €	2 812 323,76 €	2 883 742,02 €
		1,55%	8,59%	-0,22%	2,54%
Charges financières (intérêts)	66	18 973,83 €	20 914,32 €	15 321,81 €	13 420,26 €
		1,79%	10,23%	-26,74%	-12,41%
Charges spécifiques	67	0,00 €	2 040,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	51 675,00 €	1 024,01 €	1 406,17 €	0,00 €
Dépenses réelles et mixtes		2 666 225,19 €	2 842 421,32 €	2 829 051,74 €	2 897 162,28 €
		1,16%	6,61%	-0,47%	2,41%
Dotations aux amortissements	042	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €	98 373,17 €
Autres opérations d'ordre	042	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €	0,00 €
Dépenses d'ordre		123 725,85 €	201 081,15 €	127 143,77 €	98 373,17 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 789 951,04 €	3 043 502,47 €	2 956 195,51 €	2 995 535,45 €
		-0,29%	9,09%	-2,87%	1,33%

Les charges à caractère général (Ch. 011)

Elles s'élèvent à 992 450,31 € en 2025 et progressent de 1,56 % (+15 288,09 €).

Elles représentent 34,42 % des dépenses de gestion des services et regroupent les achats courants et autres charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité.

- les achats et variations de stocks : 453 023,42 €
- les services extérieurs : 536 040,80 €
- les impôts et taxes payés par la collectivité : 3 386,09 €

1. Les achats et variations de stocks diminuent de 13 550,89 € par rapport à 2024

Les dépenses à la baisse :			Les dépenses en hausse :		
	Montants	Variations		Montants	Variations
- Eau et assainissement :	18 719,62€	-6 194,70€	- Gaz :	70 546,11€	+1 498,45€
- Electricité :	102 255,07€	-25 640,53€	- Carburants :	15 569,51€	+1 384,24€
- Petit équipement :	5 296,42€	- 1679,21€	- Combustibles :	139,55€	+2,65€
- Vêtements de travail :	2 083,39€	-363,96€	- Alimentation :	160 729,49€	+25 368,82€
- Fournitures scolaires :	19 552,05€	-214,39€	- Produits pharmaceutiques :	642,34 €	+233,96€
- Autres fournitures :	36 710,24€	-12 471,50€	- Fournitures d'entretien :	13 839,17€	+2 234,42€
			- Fournitures de voirie :	2 421,96€	+816,96€
			- Fournitures admin. :	2 303,07€	+1 052,87€
			- Livres, CD, DVD :	2 215,43€	+421,03€
Total :	184 616,79€	-46 564,29€	Total :	268 406,63€	+33 013,40€

2. Les dépenses relatives aux services extérieurs progressent de 28 727,89 €

L'augmentation du montant global de ces dépenses s'explique comme suit :

Les dépenses à la baisse :			Les dépenses en hausse :		
	Montants	Variations		Montants	Variations
- Prestations de services :	113 425,25€	-8 566,88€	- Location matériels roulants :	38 870,75€	+2 457,12€
- Locations mobilières :	9 921,91€	-812,55€	- Réparation bâtiments :	25 823,26€	+15 857,72€
- Entretien terrains :	18 498,40€	-10 741,83€	- Entretien voies :	66 914,88€	+7 504,08€
- Entretien matériel roulant :	3 989,69€	- 9 118,19€	- Entretien réseaux :	9 440,32€	+5 335,88€
- Maintenance :	61 238,20€	-1 852,03€	- Entretien bois et forêts :	1 080,00€	+1 080,00€
- Documentation :	450,74€	-399,59€	- Réparation biens mobiliers :	10 651,24€	+4 862,41€
			- Primes d'assurances :	41 065,59€	+13 743,07€
			- Frais de formation RCSC :	400,00€	+400,00€
			- Formations personnel :	1 945,00€	+1 785,00€
Sous-total :	207 524,19€	-31 491,07€	Sous-total :	196 191,04€	+53 025,28€
- Honoraires, conseils :	9 506,00€	-2 286,97€	- Fêtes et cérémonies	5 370,37€	+3 825,71€
- Frais d'actes :	39,22€	-1 650,55€	- Transports coll. de pers. :	16 835,50€	+6 751,37€
- Honoraires intermédiaires :	7 187,12€	-2 670,64€	- Frais affranchissement :	6 348,58€	+455,48€
- Annonces et insertions :	- €	-1 524,00€	- Frais télécommunications :	14 820,26€	+126,14€
- Catalogues et imprimés :	5 163,10€	-546,80€	- Frais bancaires :	1 141,45€	+456,36€
- Transports pers. ext. :	2 520,26€	-1 059,74€	- Concours divers :	2 806,40€	+366,76€
- Reomi :	8 925,83€	-1 025,29€	- Rembours. frais CCVE :	41 955,84€	+7 723,98€
- Divers services ext. :	9 705,64€	-1 748,13€			
Sous-total :	43 047,17€	-12 512,12€	Sous-total :	89 278,40€	+19 705,80€
Total :	250 571,36€	-44 003,19€	Total :	285 469,44€	+72 731,08€

3. Les impôts et taxes payés par la collectivité

- Taxe foncières : 2 473,09 € (+ 94,09 €)
- Taxe sur les bureaux : 913,00 € (+ 17 €)

Les charges de personnel et frais assimilés (Ch. 012)

Elles s'élèvent à 1 627 439,74 € en 2025 et progressent de 2,22 % (+35 313,51 €).
Elles représentent 56,43 % des dépenses de gestion des services.

Les variations s'expliquent de la façon suivante :

Au niveau des rémunérations			Au niveau des charges		
	Montants	Variations		Montants	Variations
- Agents titulaires :	967 117,58€	-5 600,16€	- Cotisations Urssaf :	147 356,37€	+14 137,92€
- Agents sous contrats :	139 867,99€	+8 875,80€	- Cotisations retraite :	271 809,17€	+19 809,40€
- Apprentis :	11 053,32€	- 2 921,16€	- Cotisations chômage :	5 604,48€	+662,26€
- Personnel extérieur :	- €	-2 696,00€	- Cotisations apprentissage :	189,22€	-49,17€
			- Autres cotisations :	540,00€	+540,00€
			- Imp./taxes sur rémunérations :	33 266,96€	+491,10€
Sous-total :	1 118 038,89€	-2 341,52€	Sous-total :	458 766,20€	+35 591,51€
			- Assurance du personnel :	33 731,85€	+1 082,69€
			- CNAS :	9 703,00€	+145,00€
			- Médecine du travail :	7 199,80€	+835,83€
			Sous-total :	50 634,65€	+2 063,52€
Total :	1 118 038,89€	-2 341,52€	Total :	509 400,85€	+37 655,03€

Les délibérations du Conseil municipal relatives au personnel communal, prises en 2025, sont rappelées ci-après :

Délibération n° 2025 / II / 3 du 13 février 2025	Instauration d'une participation au financement des contrats d'assurance des agents (risque prévoyance)
Délibération n° 2025 / V / 8 du 26 juin 2025	Création d'emplois permanents à temps complet : - 3 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Délibération n° 2025 / V / 9 du 26 juin 2025	Création d'emplois non-permanents : - 1 poste d'adjoint administratif (0,57 ETP) - 1 poste d'adjoint technique (0,69 ETP) - 2 postes d'adjoint technique (0,86 ETP) - 1 poste d'adjoint animation (0,27 ETP)
Délibération n° 2025 / V / 10 du 26 juin 2025	Détermination des ratios d'avancement de grade
Délibération n° 2025 / V / 11 du 26 juin 2025	Convention de participation santé avec le CIG
Délibération n° 2025 / V / 12 du 26 juin 2025	Signature de contrats d'apprentissage : - 1 contrat de 3 ans pour l'ALSH - 1 contrat de 2 ans pour la maternelle
Délibération n° 2025 / VII / 4 du 25 septembre 2025	Modification du régime indemnitaire

- Les effectifs au 31 décembre 2025 :

Emplois permanents pourvus au 31/12	2022	2023	2024	CFU 2025
Titulaires	34	34	34	33
Cat. A	1	1	1	1
Cat. B	2	1	1	2
Cat. C	31	32	32	30
Non titulaires	1	0	0	0
Cat. A	0	0	0	0
Cat. B	0	0	0	0
Cat. C	1	0	0	0
Total sur emplois permanents	35	34	34	33

Emplois non permanents pourvus au 31/12	2022	2023	2024	CFU 2025
Emplois saisonniers ou temporaires	5	3	1	4
Emplois aidés	4	4	4	0
Apprentis	2	2	2	3
Total sur emplois non permanents	11	9	7	7

TOTAL DES EMPLOIS	46	43	41	40
--------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

- Les mouvements sur emplois permanents :

Services	Départs			Entrées		
	Nbre	ETP	Catégorie	Nbre	ETP	Catégorie
Administratif	1	1	C	1	1	B
Technique	1	1	C			
Total	2	2		1	1	

Les atténuations de produits (Ch. 014)

Elles s'élèvent à 48 803 € en 2025 (-3 726 € par rapport à 2024) et correspondent :

- pour 48 408 € au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Il s'agit d'un mécanisme national de péréquation horizontale.
- pour 395 € à un dégrèvement de THLV

Elles représentent 1,69 % des dépenses de gestion des services.

Les autres charges de gestion courantes (Ch. 65)

Elles s'élèvent à 215 048,97 € et progressent de 24 542,66 € en 2025.

Elles représentent 7,46 % des dépenses de gestion des services.

	Montants	Variations
- Indemnités et frais de missions des élus	80 213,30€	+478,51€
- Pertes sur créances irrécouvrables	1 395,33€	+1 395,33€
- Contingent SDIS	204,00€	+2,00€
- Subventions :	133 234,83€	+26 466,77€
<i>au fonds départemental d'aides aux jeunes</i>	173,50€	+173,50€
<i>au PNR</i>	13 239,60€	+1 160,54€
<i>au SIARCE</i>	65 556,00€	+ 5 327,00€
<i>au CCAS</i>	22 500,00€	+22 500,00€
<i>aux associations et personnes morales de droit privé</i>	31 765,73€	-2 694,27€
- Amendes fiscales et pénales	- €	-3 800,00€
- Autres	1,51€	+0,05€
Total :	215 048,97€	+24 542,66€

Les charges financières (Ch.66)

La collectivité n'ayant pas eu recours à l'emprunt, la charge des intérêts d'emprunts diminue (13 420 ,26 € en 2025 contre 15 321,81 € en 2024, soit une baisse de 12,41 %.

Voir le focus sur l'état de la dette.

Les charges spécifiques (Ch.67)

En 2025, aucune charge spécifique n'a été supportée par la collectivité.

Les dotations aux amortissements et aux provisions (Ch.68)

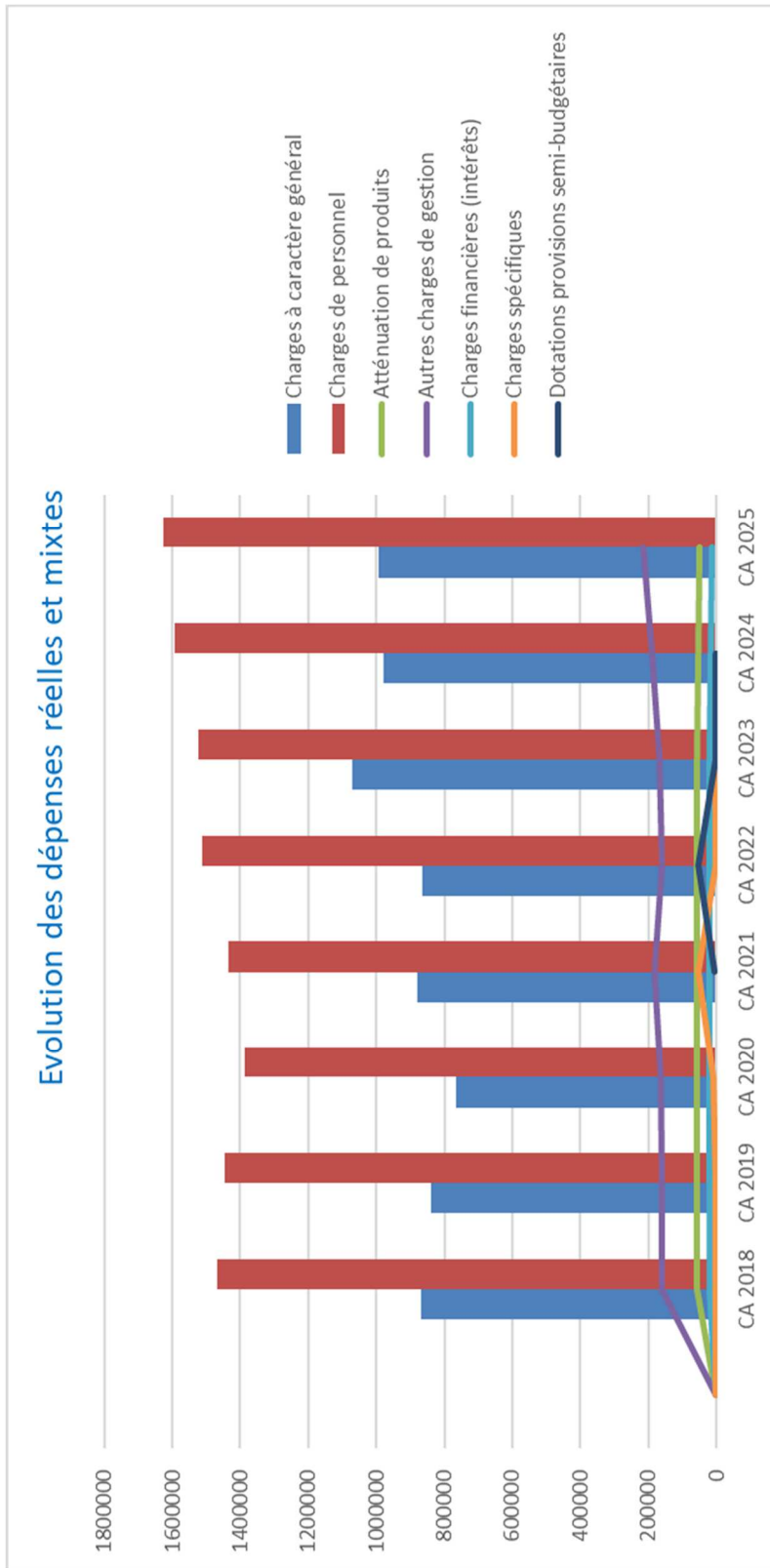
Aucune provision n'ayant été constituée en 2025, l'état des provisions constituées au 31 décembre 2025 s'élève donc à 6 387,01 €.

Les dépenses d'ordre (Ch.042)

Ce chapitre enregistre, d'une part, les valeurs comptables des immobilisations cédées, ainsi que les différences sur réalisations et, d'autre part, les amortissements des subventions d'équipements versées et des biens.

Aucune cession n'a été enregistrée en 2025.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 98 373,17 € en 2025 contre 88 871,77 € en 2024.



3. Le résultat 2025 de la section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 672 278,90 €.

	CFU 2025
Dépenses de fonctionnement	2 995 535,45
Recettes de fonctionnement	3 667 814,35
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	672 278,90

L'excédent de l'exercice précédent de 1 148 819,39 € porte le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 à 1 821 098,29 €.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
RESULTAT COMPTABLE	352 321,51 €	555 783,50 €	651 075,51 €	672 278,90 €

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	285 326,00 €	87 784,44 €	643 567,94 €	1 148 819,39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	637 647,51 €	643 567,94 €	1 294 643,45 €	1 821 098,29 €

B - La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

D'un montant total de 370 261,19 €, elles sont composées en 2025 pour 11,50 % de subventions, pour 59,55 % de dotations, fonds divers et réserves et pour 28,95 % de recettes d'ordre (amortissements notamment).

Comptes		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Autres subventions d'investissement	13	4 112,70 €	23 265 €	14 395,40 €	
Subvention Région	13			21 581,12 €	
Subvention contrat de partenariat CD.91	13		264 064 €		
Subvention DSIL Plan de relance	13		163 529,51 €	116 470,49 €	
Subvention Plan de relance continuité pédag.	13	27 462,13 €			
Subvention DSIL	13			22 593,50 €	
Subvention DETR	13			16 746,00 €	
Subvention CCVE (fonds de concours)	13				6 000,00 €
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements)	13	3 771,30 €		3 321,42 €	34 222,58 €
Subvention PNR (Chemin de croix)	13				2 370,00 €
Subventions d'investissement		35 346,13 €	450 858,01 €	195 107,93 €	42 592,58 €
FCTVA	10222	158 929,02 €	153 377,10 €	102 744,81 €	69 451,03 €
Taxe d'aménagement	10226	11 567,57 €	20 178,76 €	24 020,83 €	5 201,22 €
Excédent de fonctionnement	1068		549 863,07 €		145 824,06 €
Dotations, fonds divers et réserves		170 496,59 €	723 418,93 €	126 765,64 €	220 476,31 €
Total des recettes réelles d'Investissement		205 842,72 €	1 174 276,94 €	321 873,57 €	263 068,89 €
Amortissements des immobilisations	040	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €	98 373,17 €
Opérations patrimoniales	040	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €	
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041		17 645,76 €	21 240,00 €	8 819,13 €
Total des recettes d'ordre d'Investissement		123 725,85 €	218 726,91 €	148 383,77 €	107 192,30 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		329 568,57 €	1 393 003,85 €	470 257,34 €	370 261,19 €

Les subventions d'investissement (Ch. 13)

Le montant des subventions d'investissement perçues en 2025 s'élève à 42 592,58 €. Certaines subventions attribuées font l'objet d'un report sur l'exercice 2026.

Nature de la subvention	Montant perçu en 2025	Montant reporté en 2026
- Pour la restauration du lavoir Rue Saint-Pierre : <ul style="list-style-type: none"> o PNR o Fonds Gallard o CCVE o CD.91 	13 678,58 € 10 000,00 € 6 000,00 €	12 300,00 €
- Pour la restauration des tableaux du chemin de croix de l'église : <ul style="list-style-type: none"> o PNR o CD.91 o CCVE 	2 370,00 €	4 630,00 € 7 100,00 € 6 000,00 €
- Pour la pose d'aménagements de mobiliers en bois dans le parc de la mairie : <ul style="list-style-type: none"> o PNR 	2 200,00 €	

Nature de la subvention	Montant perçu en 2025	Montant reporté en 2026
- Pour la création d'une passerelle dans le parc de la mairie : <ul style="list-style-type: none"> o PNR o CD.91 	8 344,00 €	13 806,00 €
- Pour la valorisation du patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> o PNR 		1 318,00 €
- Pour les travaux d'enfouissement de réseaux à Montmirault : <ul style="list-style-type: none"> o CD.91 o Orange o SIEGIF 		251 944,00 € 2 686,58 € 14 000,00 €
- Pour l'équipement de l'aile de la mairie : <ul style="list-style-type: none"> o Etat (DETR) 		2 345,30 €
TOTAL	42 592,58 €	316 129,88 €

Les emprunts et dettes (Ch. 16)

La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025.

La situation de la dette de la commune au 31 décembre 2025 est présentée dans le focus s'y rapportant.

Les dotations, fonds divers et réserves (Ch. 10)

D'un montant total de 220 476,31 €, le chapitre 10 regroupe :

- le fonds de compensation de la TVA : 69 451,03 € perçus au titre des dépenses d'investissement 2024.
- le produit de la taxe d'aménagement : 5 201,22 €

L'état du marché sur la construction privée, la difficulté du passage de l'instruction des dossiers entre les services de l'Etat (de la DDT à la DGFIP), et la modification des modalités de versement de la TAM qui n'est versée qu'à la fin des opérations de travaux, engendrent une baisse de son montant

- l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année n-1 : 145 824,06 €

Les recettes d'ordre

D'un montant total de 107 192,30 €, les recettes d'ordre sont constituées :

1. Des opérations d'ordre entre sections (Ch. 040)

Il s'agit des amortissements des biens, d'un montant de 98 373,17 €.

2. Des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (Ch. 041)

D'un montant total de 8 819,13 €, elles correspondent :

- aux études relatives à la restauration du lavoir transférées du chapitre 20 vers le chapitre 23.
- à la valeur mobilière des parcelles acquises dans le cadre de la rétrocession de la voirie du Clos du Moulin, à hauteur de 2 339,13 €

2. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 731 172,13 € en 2025 (hors déficit de l'exercice précédent).

Comptes		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Immobilisations incorporelles diverses	20	6 939,60 €	7 053,60 €	580,00 €	750,00 €
Honoraires Requalification écoles	20	17 645,76 €			1 320,00 €
Honoraires Enfouissement Boineveu	20	1 486,50 €			
Honoraires Enfouissement Av. Arpajon	20		21 240,00 €		
Honoraires Etudes cheminements	20			14 640,00 €	
Honoraires Rénovation Aile mairie	20			10 687,20 €	
Etude sécurisation RD.56 Orgemont	20				10 950,00 €
Sous-total immobilisations incorporelles		26 071,86 €	28 293,60 €	25 907,20 €	13 020,00 €
Subventions d'équipement versées	204			12 717,39 €	
Sous-total immobilisations incorporelles		0,00 €	0,00 €	12 717,39 €	0,00 €
Acquisitions diverses	21	68 123,32 €	32 760,05 €	11 122,08 €	44 102,20 €
Equipement aile de la mairie	21		16 686,88 €	17 881,54 €	3 394 €
Remplacement pompe à chaleur mairie	21			33 022,55 €	
Equipement informatique école élémentaire	21	61 722,36 €			
Aménagements terrains + signalétique	21				4 132,27 €
Réseaux de voirie	21		16 963,40 €		
Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21		16 332,00 €		
Acquisitions parcelles	21		924,77 €	55 065,20 €	9 131,08 €
Sous-total immobilisations corporelles		129 845,68 €	83 667,10 €	117 091,37 €	60 759,27 €
Immobilisations en cours diverses	23	10 651,20 €	16 351,39 €	5 940,00 €	2 841,60 €
Création passerelle (projet cheminements)	23				36 912,00 €
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			51 472,70 €	8 484,04 €
Réhabilitation intérieure église	23	56 661,60 €			
Restauration peintures murales et vitraux	23		11 840,60 €	22 674,00 €	
Restauration tableaux	23				9 673,20 €
Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23	22 572,00 €	464 017,39 €		
Rénovation énergétique aile mairie	23	737 839,49 €	165 590,47 €	1 140,00 €	
Travaux extérieurs Espace Jean-Salis	23				1 140,00 €
Aménagement parking Rue du château	23				9 840,00 €
Aménagement Montmirault	23				321 692,84 €
Aménagement Sécurité Complexe/Marats	23				42 700,00 €
Enfouissement Arpajon RD.191	23			267 600,60 €	9 961,80 €
Enfouissement Veron/St-Pierre/Montaquoy	23				9 954,00 €
Sous-total immobilisations en cours		827 724,29 €	657 799,85 €	348 827,30 €	453 199,48 €
Dépenses d'équipement		983 641,83 €	769 760,55 €	504 543,26 €	526 978,75 €
Dépenses financières		180 242,40 €	181 847,80 €	185 818,17 €	185 112,74 €
Remboursement emprunts et dettes assimilés	16	180 242,40 €	181 847,80 €	183 471,17 €	185 112,74 €
Participations et créances rattachées	26			2 347,00 €	
Dépenses réelles d'investissement		1 163 884,23 €	951 608,35 €	690 361,43 €	712 091,49 €
Opérations de transferts entre sections	040	17 897,81 €	6 537,00 €	37 308,50 €	10 261,51 €
Opérations de transferts entre sections (dont tx régie)	040	603,46 €			
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041		17 645,76 €	21 240,00 €	8 819,13 €
Dépenses d'ordre d'Investissement		18 501,27 €	24 182,76 €	58 548,50 €	19 080,64 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 182 385,50 €	975 791,11 €	748 909,93 €	731 172,13 €

Les immobilisations incorporelles (Ch. 20 sauf 204)

Montant inscrit au BP 2025 : 130 590,30 €

Dépenses réalisées inscrites au CFU 2025 : 13 020,00 €

Pourcentage de réalisation : 10 %

Restes à réaliser reportés au BP 2026 : 28 521,15 €

Réalisations 2025	Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2026
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic amiante Ecole élémentaire : 1 320,00 € - Etude pour la réalisation du jardin du presbytère : 750,00 € - Etude de faisabilité pour la sécurisation de la RD.56 à Orgemont : 10 950,00 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation Ecole élémentaire : 12 444,00 € - Etudes de modification des réseaux de télécommunications à Montmirault : 14 977,15 € - Etude pour l'aménagement des abords du bassin du parc de la mairie : 1 100,00 €

Les subventions d'équipement versées (Ch. 204)

Montant inscrit au BP 2025 : 55 029,00 €

Dépenses réalisées inscrites au CFU 2025 : 0 € (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCVE

Pourcentage de réalisation : 0 %

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCVE relative à la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement des pistes cyclables à Cerny (itinéraires 14 et 15) a été signée en 2025.

La dépense correspondante fait l'objet d'une nouvelle inscription au BP 2026.

Les immobilisations corporelles (Ch. 21)

Montant inscrit au BP 2025 : 143 600,77 €

Montant réalisé au CFU 2025 : 60 759,27 €

Pourcentage de réalisation : 73 %

Restes à réaliser reportés au BP 2026 : 65 138,14 €

Réalisations 2025	Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2026
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de parcelles : 9 131,08 € (dont rétrocession lotissement Clos du Moulin) - Agencements et aménagements de terrains : 833,00 € - Diverses acquisitions : <ul style="list-style-type: none"> o cases de colombarium : 6 090,00 € o panneaux : 2 706,65 € o débroussailleuses : 1 996,00 € o supports bois et signalétique pour le parc de la mairie : 3 299,27 € o matériel informatique : 13 728,05 € o autres matériels : 22 975,22 € dont : <ul style="list-style-type: none"> • 1 autolaveuse pour le gymnase (6 837,60 €) • Matériel pédagogique pour l'école maternelle (1 128,50 €) • Matériels pour les manifestations (tables, barnums ...) pour 9 472,04 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions de parcelles : 5 000,00 € - Agencements et aménagements de terrains : 483,00 € - Diverses acquisitions : <ul style="list-style-type: none"> o panneaux : 2 064,12 € o pupitres : 2 388,00 € o mobilier : 916,00 € o jeux du parc de la mairie : 51 798,47 € o dalles pour manifestations : 2 488,55 €

Les immobilisations en cours (Ch. 23)

Montant inscrit au BP 2025 : 1 452 803,03 €

Montant réalisé au CFU 2025 : 453 199,48 €

Pourcentage de réalisation : 31 %

Restes à réaliser reportés au BP 2026 : 603 530,12 €

Réalisations 2025	Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2026
- Aménagement d'un terrain de pétanques : 2 841,60 €	- Branchement électrique Accueil ados : 972,00 €
- Création d'une passerelle sur le ru : 36 912,00 €	- Travaux restaurant scolaire (contentieux) : 24 821,89 €
- Restauration du lavoir (solde facture) : 8 484,04 €	- Travaux rénovation Espace Jean-Salis : 15 546,63 € (solde factures)
- Etude pour le ravalement de l'espace Jean-Salis : 1 140,00 €	- Travaux enfouissement de réseaux à Montmirault : 522 416,20 €
- Travaux de Montmirault : 321 692,84 €	- Etude pour création places de stationnement Rue du Château : 3 600,00 €
- Sécurisation traversée RD.191/Marats : 42 700,00€	- Travaux enfouissement de réseaux Av. Arpajon (solde) : 7 047,60 €
- Etude pour création places de stationnement Rue du Château : 9 840,00 €	- Etudes pour l'enfouissement de réseaux Rues Véron, La Fontaine St-Pierre, Montaquoy : 6 555,00 €
- Travaux enfouissement de réseaux Av. Arpajon (solde) : 9 961,80 €	- Restauration des tableaux du chemin de croix de l'église : 22 570,80 €
- Etudes pour enfouissement de réseaux Rues Vé- ron, La Fontaine St-Pierre, Montaquoy : 9 954,00 €	
- Restauration des tableaux du chemin de croix de l'église : 9 673,20 €	

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève en 2025 à 526 978,75 €.

(Pourcentage de réalisation : 30 %)

Les emprunts et dettes assimilés (Ch. 16)

Montant inscrit au BP 2025 : 606 592,00 €

Montant réalisé au CFU 2025 : 185 112,74 €

La commune n'a pas sollicité d'emprunt en 2025 (Voir focus sur l'état de la dette).

Les dépenses réalisées au chapitre 16, d'un montant de 185 112,74 €, correspondent au remboursement du capital des emprunts souscrits au cours des exercices précédents.

Il avait été envisagé au BP 2025, le remboursement d'un emprunt à hauteur de 423 133 € en lien avec la cession des parcelles AH240 – AH 242 et AH 245 pour un montant de 395 100,00 €.

La cession n'ayant pas été finalisée, le remboursement par anticipation de l'emprunt n'a pas été réalisé.

Les participations et créances rattachées (Ch. 26)

Aucune dépense n'avait été inscrite au BP 2025.

Les dépenses d'ordre d'investissement (Ch. 040 et Ch. 041)

D'un montant de 19 080,64 €, elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 040 : Amortissement des subventions d'équipement rattachées aux actifs amortissables : 10 261,51€

Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : 8 819,13 €

- Valeur estimée des parcelles rétrocédées du Clos du Moulin : 2 339,13 €

- Transfert des études du lavoir du 2031 au 2313 : 6 480,00 €

3. Le résultats 2025 de la section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement est déficitaire.

	CFU 2025
Dépenses d'investissement	731 172,13
Recettes d'investissement	370 261,19
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 360 910,94

Le déficit de l'exercice précédent de 223 164,91 € porte le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 à -584 075,85 €.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001		-361 725,06 €		-223 164,91 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-361 725,06 €	55 487,68 €	-223 164,91 €	-584 075,85 €

Avec les restes à réaliser à hauteur de -381 059,53 €, le résultat de clôture cumulé s'élève à -965 135,38 €

C - Récapitulatif et projet d'affectation des résultats de l'année 2025

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025 de la section	672 278,90 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année précédente reporté	1 148 819,39 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2025	1 821 098,29 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025 de la section	-360 910,94 €
Résultat de clôture de la section d'investissement de l'année précédente reporté	-223 164,91 €
Résultat de clôture de la section d'investissement en 2025	-584 075,85 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-697 189,41 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	316 129,88 €
Résultat de clôture de la section en 2025 (avec repris)	-965 135,38 €

Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	672 278,90 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-360 910,94 €
Résultat de l'exercice 2025	311 367,96 €

Résultat de clôture 2025 (1821098,29€ - 584 075,85€)	1 237 022,44 €
Résultat de clôture 2025 avec repris (1821098,29€ - 965 135,38€)	855 962,91 €

Il sera proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de clôture Section de fonctionnement :	1 821 098,29 €
1/ couverture du besoin de financement de la section d'investissement	965 135,38 €
2/ maintien en section de fonctionnement	855 962,91 €

Section de fonctionnement	Excédent reporté (R002)	855 962,91 €
Section d'investissement	Déficit d'investissement reporté (D001)	584 075,85 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	965 135,38 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Malgré une baisse des recettes attendues, la municipalité entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services rendus, afin de conserver une capacité d'autofinancement confortable lui permettant de poursuivre sa politique d'investissement sans recourir à l'emprunt.

L'année 2026 apparaît comme une année de transition avant d'entreprendre un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avec notamment la réhabilitation de l'école élémentaire.

A – En fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Une baisse sensible des recettes est attendue en 2026, en raison de l'absence d'augmentation des taux d'imposition, de la suppression de la participation de l'Etat aux recrutements sous contrats aidés dont bénéficiait la commune et la fin de la délivrance des titres sécurisés en mairie.

RECETTES		CFU 2025	BP 2026
Atténuation de charges	013	25 117,89 € 5,81%	21 500,00 € -14,40%
Produits des services, domaine	70	416 557,88 € 30,20%	400 456,44 € -3,87%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	552 433,59 € -4,96%	551 876,00 € -0,10%
Fiscalité locale	731	2 179 012,29 € 0,80%	2 198 139,00 € 0,88%
Dotations et participations	74	451 100,76 € 0,24%	392 257,00 € -13,04%
Autres produits de gestion courante	75	30 326,74 € 18,23%	21 340,00 € -29,63%
Recettes de gestion des services		3 654 549,15 € 2,59%	3 585 568,44 € -1,89%
Produits financiers	76	7,99 €	8,00 €
Produits spécifiques	77	147,50 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78	2 848,20 €	
Recettes réelles et mixtes		3 657 552,84 € 2,45%	3 585 576,44 € -1,97%
Immobilisations corporelles	042		3 000,00 €
Autres opérations d'ordre	042	10 261,51 €	10 240,65 €
Recettes d'ordre		10 261,51 €	13 240,65 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 667 814,35 € 1,68%	3 598 817,09 € -1,88%

Ch. 013 – Les atténuations de charges

Estimées à 21 500 €, elles ont été établies sur la base des montants suivants :

- 20 000 € au titre des remboursements sur rémunérations du personnel
- 1 500 € au titre du FNCTC (fonds national de compensation pour les collectivités ayant au moins un agent titulaire à temps complet)

Ch. 70 – Les produits des services

Le montant prévisionnel des produits et services est estimé à la baisse (-3,87 %)

M57	En k€	CA2022	CA2023	CA 2024	CFU2025	BP2026	Variations 2025/2026
70	Produits des services Domaines & ventes	308,28417	301,68128	319,93599	416,55788	400,45644	-16,10144
70311	Concessions cimetière	5,53950	3,93040	4,38190	4,17720	4,00000	-0,17720
70323	Redevance occupation domaine public	25,69408	26,59714	29,02547	28,16192	24,27164	-3,89028
7066	Redevance services à caractère social	39,95483	38,03362	41,66143	76,21305	74,10000	-2,11305
7067	Redevance services périscolaires	216,52276	214,43212	226,04919	272,21191	270,00000	-2,21191
706881	Autres prestations de services (Agence postale)	12,88800	12,54000	14,22000	14,40000	14,50000	0,10000
70876	CCVE (Déchets verts + dépôts sauvages + Frais ZA)	7,65500	1,49800	1,49800	10,81600	6,15700	-4,65900
70878	Remboursement de frais par autres redevances		4,65000	3,10000	10,57780	7,42780	-3,15000
7088	Autres produits d'activités	0,03000					

La variation de 16 101,44 € par rapport à 2025 s'explique notamment de la façon suivante :

- Redevances d'occupation du domaine public : -3 890,28 €. En 2025, le montant de la redevance Orange inclut la régularisation de l'année 2024, non reprise sur l'exercice 2026
- Redevances à caractère social : -2 113,05 €. Un seul séjour est prévu en direction des jeunes.
- Redevances des services périscolaires : -2 211,91 €. La recette de l'année n-1 est reprise mais elle est arrondie inférieur
- Remboursement de frais par des tiers : -4 659€ de la CCVE et -3 150€ de tiers. Les montants 2025 incluent une régularisation de l'année 2024, non reprise sur l'exercice.

Ch. 73 (hors 731) – Les impôts et taxes

Les montants prévisionnels des impôts et taxes 2026 sont sensiblement identiques à 2025.

M57	En k€	CA2022	CA2023	CA2024	CFU2025	BP2026	Variations 2025/2026
73	Impôts et taxes	631,36977	634,93268	581,29396	552,43359	551,87600	-0,55759
73211	Revers.TP par CCVE	289,20000	289,20000	289,20000	289,20000	289,20000	0,00000
73212	DSC (Dotation Solidarité Communautaire)	41,23000	48,29400	46,03900	48,4450	48,4450	0,00000
73221	Reversement FNGIR	118,23100	118,23100	118,23100	118,2310	118,2310	0,00000
73224	Fonds départ. Mutation	182,70877	179,20768	127,82396	96,55759	96,00000	-0,55759

Ch. 731 – La fiscalité locale

L'augmentation du produit de la fiscalité locale est estimée à hauteur de 0,88 %.

Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'imposition. Seule une hausse des bases est prévue.

M57	En k€	CA2022	CA2023	CA2024	CFU2025	BP2026	Variations 2025/2026
731	Fiscalité locale	1 703,35230	2 009,62830	2 161,74532	2 179,01229	2 198,13900	19,12671
73111	Impôts directs locaux	1 669,48800	1 972,84000	2 110,48400	2 137,0100	2 156,2390	19,22900
73118	Autres contributions directes	1,36300	2,77600	14,02900	2,8500	2,8500	0,00000
73154	Droits de place	0,51530	0,35200	0,14300	0,0110	0,0500	0,03900
73132	Taxes sur les pylones	31,98600	33,55200	36,84000	38,7660	38,7000	-0,06600
73143	Redevances des mines		0,10830	0,24932	0,3753	0,3000	-0,07529

Ch. 74 – Les dotations et participations

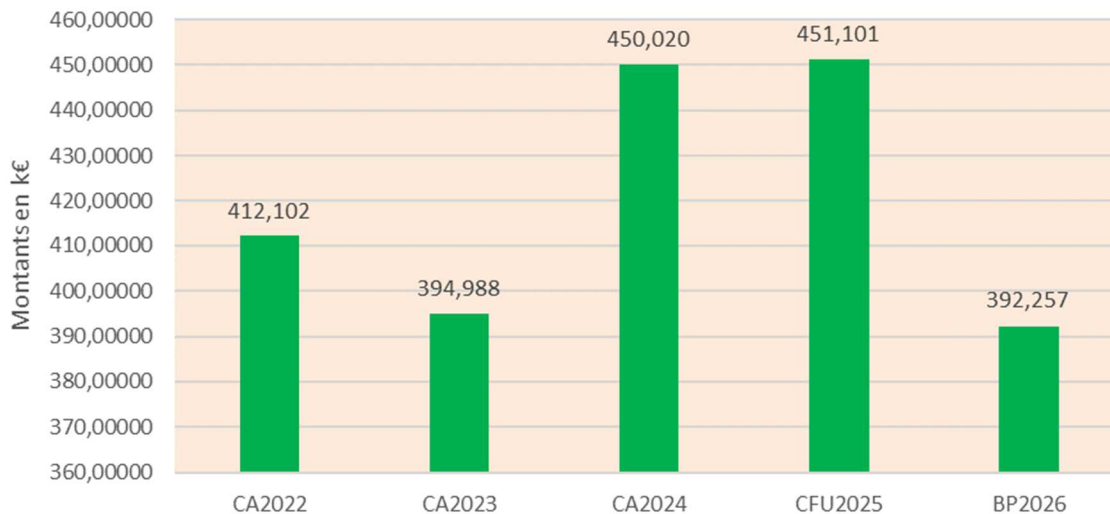
Une baisse de 58 843 € des dotations et participations est attendue (-13,04%).

M57	En k€	CA2022	CA2023	CA2024	CFU2025	BP2026	Variations 2025/2026
74	Dotations, subventions, particip.	412,10232	394,98824	450,01977	451,10076	392,25700	-58,84376
74111	DGF dotation forfaitaire	90,68300	91,36800	88,47800	80,29000	80,00000	-0,29000
741121	DGF-DSR (dot.solidarité rurale) fraction1	41,16000	48,21300	54,85000	60,84600	60,00000	-0,84600
742	Dotation aux élus locaux		0,33300	0,33300	0,33300	0,33300	0,00000
744	FCTVA	23,86321	8,07570	7,68493	12,86939	16,20000	3,33061
74611	DGD (Dotation génér.décentralis.)		3,96900	1,27800			
74718	Etat (CUI+Elections)	30,50080	21,26766	29,88354	11,98719	0,63000	-11,35719
747888	Subv. + participations Autres organismes	122,37131	105,65054	136,22908	158,16413	146,13000	-12,03413
748312	Dotation DC RTP	59,59400	59,59400	58,47300	36,82900	36,82900	0,00000
74836	Fonds départem.Péréquation Taxe Profess. (FDPTP)		4,32634	9,45522	12,04705	10,00000	-2,04705
74833	Etat/compensa.exon. TH+TFB+TFNB	32,85000	34,69100	36,28400	51,18400	40,00000	-11,18400
74834	Etat/compensation exonération TH				2,13500	2,13500	0,00000
7484	Etat/Dotation de recensement			6,20300			
7485	Etat/ dotation exception titres sécurisés	11,08000	17,50000	20,86800	24,41600	0,00000	-24,41600

Cette diminution s'explique notamment par :

- La fin des participations de l'Etat aux recrutements sous contrats aidés : -11 357,19€ et -12 034,13€ soit -23 391,32€
- La baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : - 2 047,05€
- La diminution du montant des compensations : -11 184 €
- La suppression de la dotation versée pour la délivrance des titres sécurisés : -24 416€

Evolution des dotations, subventions, participations



Ch. 75 – Les autres produits de gestion courante

Le montant des autres produits de gestion courantes est également estimé à la baisse (-8 986,74€), à savoir :

- Revenu des immeubles : -8 640 €. La participation du lycée A-Denis a été appelée 2 fois en 2025
- Remboursement de sinistres des assurances : -346,74 €

Ch. 77 – Les produits spécifiques

Aucun produit spécifique n'est inscrit au BP 2026.

Ch. 042 – Les opérations d'ordre

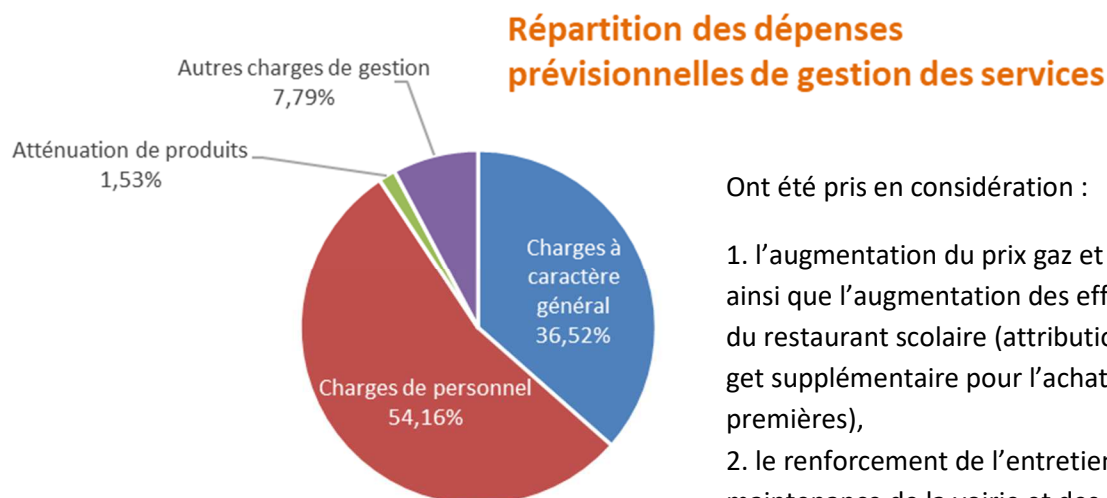
Ont été prévues à hauteur de 13 240,65 €, les quotes-parts des subventions d'investissement transférées comme suit :

- 893,11 € pour l'amortissement d'une subvention versée par l'ARS pour des ordinateurs portables
- 8 938,54 € pour l'amortissement de subventions versées par l'Etat :
 - pour l'équipement informatique de l'école élémentaire dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique : 5 394,00 €
 - pour l'équipement de l'aile de la mairie : 3 544,54 €
- 409,00 € pour amortissement de subventions versées par le PNR pour les bornes et le panneau du parc

Font également l'objet d'une prévision budgétaire à hauteur de 3 000,00 €, la réalisation de travaux en régie.

2. Les dépenses de fonctionnement

Une hausse de 10,96 % des dépenses réelles et mixtes est prévue.



Ont été pris en considération :

1. l'augmentation du prix gaz et du carburant ainsi que l'augmentation des effectifs au sein du restaurant scolaire (attribution d'un budget supplémentaire pour l'achat de matières premières),
2. le renforcement de l'entretien et de la maintenance de la voirie et des bâtiments,
3. la mise en œuvre de la loi portant création du statut de l' élu local

DEPENSES		CFU 2025	BP 2026
Charges à caractère général	O11	992 450,31 € 1,56%	1 163 670,18 € 17,25%
Charges de personnel	O12	1 627 439,74 € 2,22%	1 725 700,00 € 6,04%
Atténuation de produits	O14	48 803,00 €	48 908,00 €
Autres charges de gestion	65	215 048,97 € 12,88%	248 293,00 € 15,46%
Dépenses de gestion des services		2 883 742,02 € 2,54%	3 186 571,18 € 10,50%
Charges financières (intérêts)	66	13 420,26 € -12,41%	12 033,38 € -10,33%
Charges spécifiques	67	0,00 €	8 640,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	0,00 €	7 500,00 €
Dépenses réelles et mixtes		2 897 162,28 € 2,41%	3 214 744,56 € 10,96%
Dotations aux amortissements	042	98 373,17 €	107 035,44 €
Autres opérations d'ordre	042	0,00 €	
Dépenses d'ordre		98 373,17 €	107 035,44 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 995 535,45 € 1,33%	3 321 780,00 € 10,89%

Ch. 011 – Les charges à caractère général

Elles sont prévues en hausse (+ 171 220 €).

M57	En k€	CA2021	CA2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP2026	Variations 2025/2026
011	011 = 60 + 61 + 62 + 635 + 637	879,80534	865,30469	1 068,84511	977,16222	992,45031	1 163,67018	171,21987
60	Achats et variation des stocks	382,96852	402,13774	522,96194	466,57431	453,02342	503,68500	50,66158
61	Services extérieurs	337,60246	337,77417	377,43898	382,18102	403,71523	495,27400	91,55877
62	Autres services extérieurs	153,80236	121,32578	161,75919	125,13189	132,32557	154,16118	21,83561
635	Impôts, taxes & versements assimilés	4,04200	4,06700	3,79500	2,37900	2,47309	7,35000	4,87691
637	Autres impôts & taxes	1,39000	0,00000	2,89000	0,89600	0,91300	3,20000	2,28700

Les variations les plus significatives, par rapport au CA 2025, sont les suivantes :

Comptes 60 – Achats et variations de stocks (+ 50 661 €)		
	Variations	Budget prév.
- Eau :	+ 6 080 €	24 800 €
- Electricité-gaz :	+ 12 200 €	185 000 €
- Alimentation :	+ 18 661 €	179 390 €
- Fournitures de petit équipement :	+ 1 203 €	6 500 €
- Fournitures de voirie :	+ 2 448 €	4 870 €
- Fournitures scolaires :	+ 1 823 €	21 370 €
- Fournitures de bureau :	+ 696 €	3 000 €
- Autres fournitures :	+ 7 550 €	44 260 €
Comptes 61 – Services extérieurs (+ 91 559 €)		
	Variations	Budget prév.
- Contrats prestations de services	+ 15 849 €	129 740 €
- Locations mobilières	+ 5 888 €	15 810 €
- Location du matériel roulant	+ 8 669 €	47 540 €
- Entretien des terrains	+ 662 €	19 160 €
- Entretien des bâtiments	+ 9 327 €	35 150 €
- Entretien des voies	+ 20 697 €	87 612 €
- Entretien des réseaux	+ 9 790 €	19 230 €
- Entretien du matériel roulant	+ 1 010 €	5 000 €
- Maintenance	+ 13 386 €	74 624 €
- Primes d'assurances	+ 7 535 €	48 600 €
- Formations (renouvellement CACES)	+ 3 659 €	5 604 €
- Entretien sur biens mobiliers	- 5 451 €	5 200 €
Comptes 62 – Autres services extérieurs (+ 21 836 €)		
	Variations	Budget prév.
- Honoraires	+ 6 494 €	16 000 €
- Annonces et insertions	+ 2 000 €	2 000 €
- Fêtes et cérémonies	+ 930 €	6 300 €
- Publications	+ 936 €	6 100 €
- Transports	+ 6 015 €	22 850 €
- Remboursement frais à la CCVE	+ 1 174 €	52 055 €
- Divers services extérieurs	+ 5 100 €	14 806 €
- Frais affranchissement et télécommunications	+ 481 €	21 650 €
- Rémunérations des intermédiaires	- 1 188 €	6 000 €

Comptes 635 – Impôts, taxes et versements assimilés (+ 4 877 €)		
	Variations	Budget prév.
- Taxes foncières	+ 127 €	2 600 €
- Taxes et impôts sur les véhicules	+ 4 750 €	4 750 €
Comptes 637 – Autres impôts et taxes (+ 2 287 €)		
	Variations	Budget prév.
- Taxes sur les bureaux	+ 1 787 €	2 700 €
- Sacem	+ 500 €	500 €

Ch. 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Une augmentation est prévue à hauteur de 6 % (+ 98 200 €). Elle s'explique de la façon suivante :

1. Rémunération des agents titulaires (+ 47 660 €). Ont été prévus :

- Une augmentation de 2 % des salaires et charges (au 01/01/2026, augmentation du SMIC de 1,18 %)
- La reprise à temps plein d'un agent à temps partiel
- Le recrutement de deux agents titulaires
- La rémunération d'un apprenti supplémentaire sur l'année, de deux vacataires, d'un étudiant stagiaire et d'un job été
- L'augmentation du régime indemnitaire de certains agents, suivant les termes de la délibération l'instaurant
- Les indemnités pour élections
- 12 avancements d'échelon et la régularisation d'un avancement de grade

2. Charges salariales et patronales (+ 48 700 €)

+ 28 191 € pour les cotisations aux caisses de retraite :

- taux de contribution employeur à la CNRACL 2025 : 34,65 %
- taux de contribution employeur à la CNRACL 2026 : 37,65 %

+ 17 644 € pour les cotisations Urssaf (signature de CDD en lieu et place des contrats aidés)

3. Autres charges sociales (+ 1 865 €)

+ 1 260 € pour l'assurance du personnel

+ 600 € pour le Comité des Œuvres sociales et la médecine préventive

M57	En k€	CA2022	CA2023	CA2024	CFU 2025	BP2026	Variations 2025/2026
012	012 = 6218 + 631 + 633 + 64	1 510,15406	1 523,90961	1 592,12623	1 627,43974	1 725,70000	98,2603
6218	Autre personnel extérieur	0,00000	1,18240	2,69600		2,40000	2,4000
6331	Versement de transport p.Urssaf	14,23055	13,97816	14,68585	14,75003	15,00000	0,2500
6332	Cotisation au FNAL p.Urssaf	2,52552	0,84954	0,89510	0,89911	1,20000	0,3009
6336	Cotisations CIG & CNFPT	13,67931	13,93686	14,4415	14,8525	16,0000	1,1475
6338	Autres impôts et taxes (urssaf)	2,66793	2,62075	2,75344	2,7653	3,0000	0,2347
64111	Rémunération personnel titulaire	733,53824	747,00087	769,0531	759,1304	780,0000	20,8696
64112	Personnel titulaire SFT			12,24396	10,16009	12,0000	1,8399
64113	Personnel titulaire NBI			2,36303	3,4584	4,6000	1,1416
64114	Indemnités inflation versées aux titulaires	5,01589					0,0000
64118	Autres indemnités titulaires	166,39507	176,93282	189,0576	194,3688	210,0000	15,6312
64131	Rémunération personnel non titulaire	74,08496	67,13011	65,79097	91,70677	130,00000	38,2932
64132	Personnel non titulaire SFT			0,02519	0,02748	0,20000	0,1725
64138	Autres indemnités non titulaires	3,45926	0,09132	0,15320	0,10957	4,50000	4,3904
64134	Indemnités inflation versées aux non-titulaires	0,40000					0,0000
64162	Rémunération contrats avenir	6,33582	4,72008				0,0000
64164	Indemnités inflation (contrats aidés)	0,50000					0,0000
64168	Autres emplois d'insertion	69,16501	54,43844	65,02283	48,02417		-48,0242
64171	Rémunération des apprentis	1,10813	15,08898	13,97448	11,05332	22,00000	10,9467
64172	Indemnités inflation versées aux apprentis	0,20000					0,0000
6451	Cotisations Ursaf	138,24939	131,59192	133,21845	147,35637	165,00000	17,6436
6453	Cotisations caisses de retraite	234,91444	238,09977	251,99977	271,80917	300,00000	28,1908
6454	Cotisations aux Assedic (Garp)	5,37543	4,47296	4,94222	5,60448	6,00000	0,3955
6455	Cotisations assurances du personnel	22,00203	34,54743	32,64916	33,73185	35,00000	1,2682
6456	FNC du supplément familial	1,99600	1,16900				0,0000
6457	Cotisations liées à apprentissage	0,22784	0,27464	0,23839	0,18922	0,50000	0,3108
6458	Cotisations autres organismes				0,54000	0,80000	0,2600
647	Autres charges sociales	14,08324	15,78356	15,92197	16,90280	17,50000	0,5972

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Emplois permanents	2022	2023	2024	2025	prévisionnels au 31/12/2026
Titulaires	34	34	34	33	35
Cat. A	1	1	1	1	1
Cat. B	2	1	1	2	2
Cat. C	31	32	32	30	32
Non titulaires	1	0	0	0	0
Cat. A	0	0	0	0	0
Cat. B	0	0	0	0	0
Cat. C	1	0	0	0	0
Total sur emplois permanents	35	34	34	33	35

Emplois non permanents	2022	2023	2024	2025	prévisionnels au 31/12/2026
Emplois saisonniers ou temporaires	5	3	1	3	5
Emplois aidés	4	4	4	0	0
Apprentis	2	2	2	3	3
Total sur emplois non permanents	11	9	7	6	8

Vacataires				1	2
------------	--	--	--	---	---

TOTAL DES EMPLOIS	46	43	41	40	45
--------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Ch. 014 – Les atténuations de produits

Une stabilité des atténuations de produits est prévue.

Ch. 65 – Les autres charges de gestion courante

La hausse prévisionnelle de 15,46 % € de ces charges qui atteignent 33 200 € s'explique notamment par :

- La mise en œuvre de la loi portant création du statut de l' élu local (+24 817 €).
L'amélioration des indemnités de fonctions et la formation de tout nouvel élu au cours des 6 premiers mois du mandat sont pris en compte.
- La régularisation de la participation de la commune au SDIS de l'année n-1 de 7 020 € (+14 044 €)
- L'augmentation de l'enveloppe des subventions versées aux associations (+ 2 094 €)
- Une somme de 3 000 € est inscrite dans l'hypothèse d'une condamnation aux dépens dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours.

Par contre, s'agissant d'une subvention d'équilibre, la subvention de la commune au CCAS diminue de 14 500€.

M57	En K€	CA2022	CA2023	CA2024	CFU 2025	BP2026	Variations 2025/2026
65	Autres charges gestion courante	161,60461	168,29227	190,50631	215,04897	248,29300	33,24403
653	Indemnités & frais de mission élus	76,22035	77,42200	79,73479	80,21330	105,0300	24,81670
6541	Pertes s/créances irrécouvrables				1,39533	1,5000	0,10467
6542	Créances éteintes		0,03984				0,00000
6553	Contingent service incendie Sdis-Evry	0,18400	0,19300	0,20200	0,20400	14,2480	14,04400
6554	Contrib.aux organismes de regroupement	11,94740					0,00000
65568	Siarce					66,8920	66,89200
65733	Subvention exceptionnelle au département				0,17350	0,1800	0,00650
657358	PNR	11,61210	12,22950	12,07906	13,23960	13,3000	0,06040
657341	Communes membres du GFP (Rased 2020/2021)	0,64960					0,00000
657358	SIARCE	23,89479	42,43400	60,22900	65,55600		-65,55600
657348	Rased à payer à La ferté-Alais		0,75100			2,2800	2,28000
657362	CCAS				22,50000	8,0000	-14,50000
6574	Subventions de fonctionnement	37,09500	35,22158	34,46000	31,76573	33,8600	2,09427
65847	Amendes fiscales et pénales			3,80000		3,0000	3,00000
65888	Autres	0,00137	0,00135	0,00146	0,00151	0,0030	0,00149

Ch. 66 – Les charges financières

En l'absence de souscription de nouveaux emprunts, les intérêts réglés à l'échéance sont budgétisés à la baisse.

Ch. 67 – Les charges spécifiques

Au cours de l'année 2025, la participation de 8 640 € versée par le lycée, relative à l'utilisation du complexe sportif a fait l'objet de 2 titres de recettes. Il conviendra de procéder à l'annulation de l'un d'entre eux.

Ch. 68 – Les dotations aux amortissements et provisions

L'enveloppe prévisionnelle de 7 500 € se répartit de la façon suivante :

- une provision pour risques et charges de fonctionnement de 6 000 € (contentieux Rue de l'Abbaye)
- une provision de 1 500 € pour risques d'irrécouvrabilité de créances

Ch. 042 – Les opérations d'ordre entre sections

La somme de 107 035 € correspond aux dotations aux amortissements visant à amortir les biens acquis par la collectivité depuis 2017. La prévision budgétaire inclut les biens qui devraient être acquis au cours de l'année 2026, amortis au prorata temporis dès leur mise en service (dispositions de la nomenclature M57).

Ch. 023 – Le virement à la section d'investissement

Compte-tenu du montant total des recettes prévisionnelles à hauteur de 3 598 817 €, des dépenses prévisionnelles à hauteur de 3 321 780 € et de l'excédent antérieur reporté de 855 963 €, un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 133 000 € peut être envisagé.

RECETTES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 142 273 €	3 599 286 €	3 607 271 €	3 667 814 €	3 598 817 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (sans 023)	2 789 951 €	3 043 502 €	2 956 196 €	2 995 535 €	3 321 780 €
RESULTAT COMPTABLE	352 322 €	555 784 €	651 076 €	672 279 €	277 037 €

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	285 326 €	87 784 €	643 568 €	1 148 819 €	855 963 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	637 648 €	643 568 €	1 294 643 €	1 821 098 €	1 133 000 €

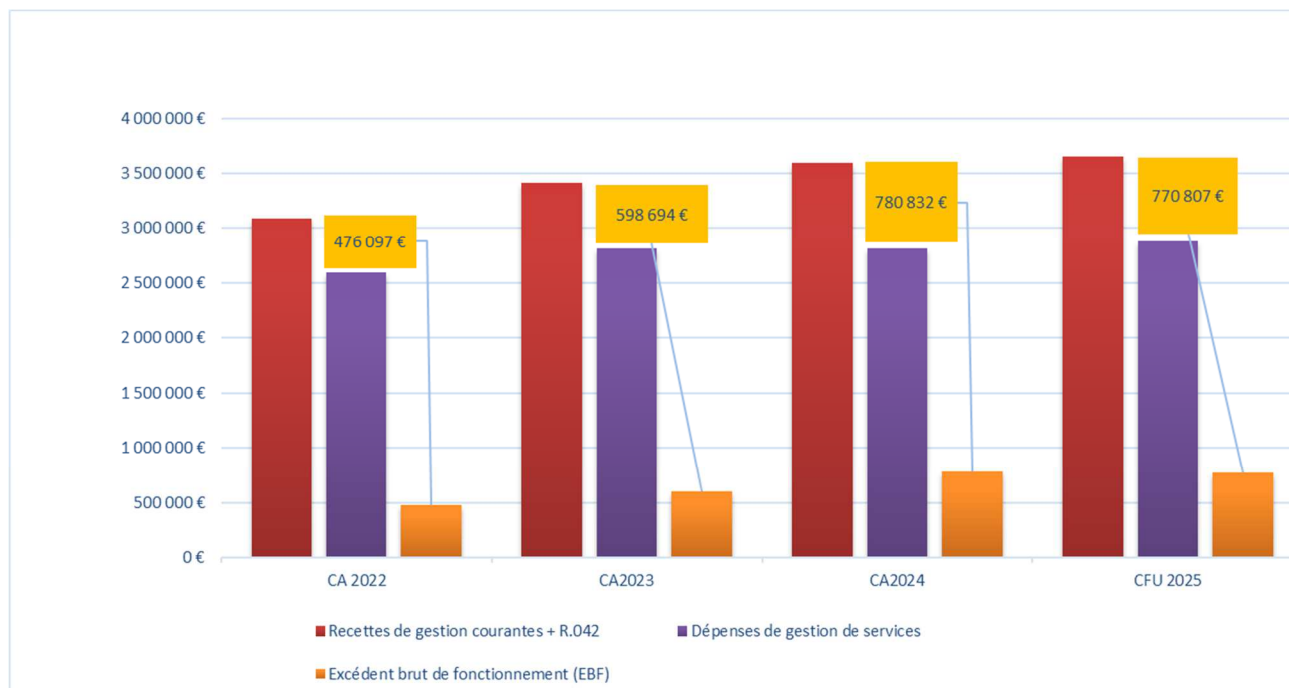
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

1. Evolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

En 2025, l'excédent brut de fonctionnement atteint 770 807 €.

Sur les 4 dernières années, la moyenne de l'excédent brut de fonctionnement s'élève à 656 000 €.



2. Evolution de l'épargne

La **Capacité d'Autofinancement (CAF)** ou épargne brute est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité de la collectivité. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
Capacité d'autofinancement ou Epargne brute	459 823 €	575 753 €	734 817 €	757 542 €	381 332 €
Rembours Emprunts 16	180 242 €	181 848 €	183 471 €	185 113 €	186 773 €
Remboursement nouveaux emprunts 16					
CAF nette	279 580 €	393 905 €	551 346 €	572 430 €	194 559 €

La CAF nette correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements.

B – En section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

L'achèvement des travaux à Montmirault, l'enfouissement des réseaux dans les Rues Véron, La Fontaine Saint-Pierre et Montaquoxy, des travaux de sécurisation à l'intersection de la RD.56 et de la rue Robert Canivet, ainsi que les études de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation de l'école élémentaire sont les dossiers les plus importants qui seront traités en 2026.

DÉPENSES		CFU 2025	REPRIS + BP 2026
Immobilisations incorporelles	20	13 020,00 €	162 294,81 €
Subventions d'équipement versées	204	0,00 €	110 122,00 €
Immobilisations corporelles	21	60 759,27 €	217 692,27 €
Immobilisations en cours	23	453 199,48 €	1 824 570,12 €
Dépenses d'équipement		526 978,75 €	2 314 679,20 €
Emprunts et dettes assimilées	16	185 112,74 €	186 773,00 €
Participations et créances rattachées	26	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues	020		
Dépenses financières		185 112,74 €	186 773,00 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		712 091,49 €	2 501 452,20 €
Opérations de transferts entre sections	040	10 261,51 €	13 240,65 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	8 819,13 €	2 238,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 080,64 €	15 478,65 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		731 172,13 €	2 516 930,85 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent D001	0,00 €	584 075,85 €
---	---------------	---------------------

TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	731 172,13 €	3 101 006,70 €
---	---------------------	-----------------------

Ch. 20 – Les immobilisations incorporelles

Les études préalables aux travaux d'agrandissement et de réfection de l'école élémentaire sont budgétisés. Sont également prévus :

- le remboursement de frais engagés par Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux à Montmirault
- l'aménagement paysagé des abords du bassin du parc de la mairie
- l'acquisition d'un logiciel de gestion des DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

M57	En k€	CFU 2025	Report 2026	BP 2026	Total 2026
20	Immobilisations incorporelles	13,02000	28,52115	133,77366	162,29481
2031	Etude de programmation école élémentaire		12,44400		12,44400
2031	Honoraires Travaux agrandissement école élémentaire	1,32000		133,17366	133,17366
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue de l'Abbaye		3,66922		3,66922
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue de Montmirault		3,97069		3,97069
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue Pigeolet		3,66817		3,66817
2031	Modification des réseaux de télécommunications Place Pigeolet		3,66907		3,66907
2031	Etude jardin du presbytère	0,75000			0,00000
2031	Etude aménagement paysager abords du bassin du parc		1,10000		1,10000
2031	Etude de faisabilité pour la sécurisation de la RD.56 à Orgemont	10,95000			0,00000
2051	Logiciel de gestion des DICT			0,60000	0,60000

Ch. 204 – Les subventions d'équipement versées

Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage consentie à la CCVE, en vue de la réalisation du schéma directeur des aménagements cyclables sur le territoire communal (délibération n° 2025/V/14-1.3 du 26 juin 2025), le versement des subventions est prévu.

Sont concernés :

- l'itinéraire 14 (entre la gare de La Ferté-Alais et le lycée de Cerny)
- l'itinéraire 15 (entre le lycée et le bourg du village)
- l'itinéraire 20 (entre D'Huisson Longueville et le gymnase)

M57	En k€	CFU 2025	Report 2026	BP 2026	Total 2026
204	Subventions d'équipement versées		0,00000	110,12200	110,12200
204132	Participation travaux centre de secours Cerny				
2041512	Convention délégation moe SD aménagements cyclables : Itinéraire 14			25,59400	25,59400
2041512	Convention délégation moe SD aménagements cyclables : Itinéraire 15			29,43500	29,43500
2041512	Convention délégation moe SD aménagements cyclables : Itinéraire 20			55,09300	55,09300

Ch. 21 – Les immobilisations corporelles

Sont envisagés pour près de 217 700 € :

- l'achat de parcelles en vue de la régularisation d'alignement, de l'aménagement des bords du ru, de l'agrandissement du cimetière, de préemptions éventuelles
- la plantation d'arbres et d'arbustes
- l'aménagement de terrains (jardin du presbytère, aire de jeux à Orgemont)
- l'amélioration de l'éclairage du gymnase
- la pose de systèmes d'alarmes dans les bâtiments communaux
- Diverses acquisitions :
 - du matériel de voiries (panneaux de signalisation, lests et K16)
 - du matériel pour les agents du service technique (poste de soudure, perforateur, tronçonneuses...)
 - du matériel informatique pour l'école élémentaire, la mairie et l'accueil de loisirs
 - des éléments de rangement pour l'accueil de loisirs, l'agence postale communale, la mairie et l'espace Jean-Salis
 - des isolements
 - Pour l'école maternelle, des tables et bancs et une maisonnette pour enfants
 - Pour l'école élémentaire, des poteaux de volley et des râteliers pour le rangement des vélos
 - Pour l'espace public, du mobilier urbain, des tables de pique-nique, des barrières de police, des pièges photographiques
 - Pour les associations, du matériel de stockage
 - Pour les manifestations, des dalles moquette, des tables, chariots et barnums

Ch. 23 – Les immobilisations en cours

Les principales opérations engagées en 2025 qui font l'objet d'un report en 2026 (Montant des repris : 603 530,12 €) sont les suivantes :

- un branchement électrique à l'accueil de jeunes pour permettre l'installation d'une gazinière
- les travaux d'enfouissement et réfection de trottoirs à Montmirault
- les études relatives à la création d'un parking Rue du Château
- les études relatives aux travaux d'enfouissement Rues Véron, La Fontaine Saint-Pierre et Montaquoxy
- la restauration des tableaux du chemin de croix de l'église

De nouvelles dépenses d'investissement pour un montant total de 1 221 040 € sont prévues au BP 2026 :

- la refecton de la clôture du complexe sportif et du portail de l'accueil de loisirs
- la réfection de l'éclairage intérieur de la salle polyvalente
- la protection contre les intempéries du terrain de pétanque
- le ravalement de l'espace Jean-Salis et la pose de stores extérieurs
- la réfection et le renforcement de l'éclairage public (notamment au niveau de la gare routière près du lycée)
- des aménagements de sécurité à l'intersection de la RD.56 et de la rue Canivet (1^{ère} tranche)
- la création de places de stationnement Rue du Château
- la pose de nouveaux dispositifs de vidéoprotection à l'entrée du lycée et au cimetière
- les travaux d'enfouissement de réseaux Rues Véron, La Fontaine Saint-Pierre et Montaquooy
- la restauration de biens historiques et culturels

2. Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront principalement financées par la vente de la parcelle située près de la caserne des pompiers (395 100 €), les subventions (433 498 €) et l'autofinancement (1 133 000 €).

RECETTES		CFU 2025	REPRIS + BP 2026
Subventions d'investissement	13	42 592,58 €	433 497,88 €
Emprunts et dettes	16		
Recettes d'équipement		42 592,58 €	433 497,88 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	74 652,25 €	65 000,00 €
Excédent de fonctionnement	1068	145 824,06 €	965 135,38 €
Vente patrimoine	024	0,00 €	395 100,00 €
Recettes financières		220 476,31 €	1 425 235,38 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		263 068,89 €	1 858 733,26 €
Virement de la section de fonctionnement	021		1 133 000,00 €
Amortissements des immobilisations	040	98 373,17 €	107 035,44 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	8 819,13 €	2 238,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		107 192,30 €	1 242 273,44 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		370 261,19 €	3 101 006,70 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent R001		0,00 €	
---	--	--------	--

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		370 261,19 €	3 101 006,70 €
---	--	---------------------	-----------------------

Ch.13 – Les subventions d'investissement

Les subventions d'ores-et-déjà accordées font l'objet d'un report au BP 2026. D'un montant total de 316 129 ,88 €, elles sont détaillées dans le tableau récapitulatif ci-après.

Par ailleurs, il est prévu de solliciter de nouvelles subventions et fonds de concours à hauteur de 117 368 € pour :

- la restauration des tableaux classés de l'église
- la mise en œuvre du Schéma directeur des aménagements de pistes cyclables
- la rénovation de lanternes
- la réalisation des places de stationnement Rue du Château

M57	Recettes d'investissement en k€	Report 2026	BP 2026	Total 2026
13	Subventions d'investissement	316,12988	117,36800	433,49788
1311	Subventions rattachées aux actifs amortissables	0,00000	3,94500	3,94500
	Restauration tableau Sainte-Ursule		2,04000	2,04000
	Restauration tableau La Crucifixion		1,90500	1,90500
1312	Subventions d'équipement transférables Région	0,00000	5,91750	5,91750
	Restauration tableau Sainte-Ursule		3,06000	3,06000
	Restauration tableau La Crucifixion		2,85750	2,85750
1313	Subventions d'équipement transférables Département	7,10000	5,91750	13,01750
	Restauration tableau Sainte-Ursule		3,06000	3,06000
	Restauration tableau La Crucifixion		2,85750	2,85750
	Restauration tableaux "Chemin de croix" de l'église	7,10000		7,10000
13148	Subventions d'équipement transférables PNR	5,94800	0,00000	5,94800
	Restauration tableaux "Chemin de Croix" de l'église	4,63000		4,63000
	Acquisition pupitres valorisation église et lavoir	1,31800		1,31800
13151	Subventions d'équipement transférables CCVE	6,00000	0,00000	6,00000
	Restauration tableaux "Chemin de Croix" de l'église	6,00000		6,00000
1323	Subventions d'équipement non transférables Département	278,05000	0,00000	278,05000
	Requalification Montmirault	251,94400		251,94400
	Restauration lavoir	12,30000		12,30000
	Création passerelle	13,80600		13,80600
13251	Subventions actifs non amortissables CCVE	0,00000	82,58800	82,58800
	Restauration lavoir			0,00000
	SDAC Lycée/Gare		17,06200	17,06200
	SDAC Lycée/Bourg		19,62300	19,62300
	SDAC D'Huisson/Gymnase		36,72800	36,72800
	Fond de concours sur reste à charge SDAC Lycée/Gare		2,13200	2,13200
	Fond de concours sur reste à charge SDAC Lycée/Bourg		2,45200	2,45200
	Fond de concours sur reste à charge SDAC D'Huisson/gymnase		4,59100	4,59100
1328	Autres subventions d'équipement non transférables	16,68658	14,00000	30,68658
	Orange : Rue des Houches	2,68658		2,68658
	Siegif : Rénovation éclairage public Montmirault	14,00000		14,00000
	Siegif : Rénovation éclairage public sur tout le territoire		14,00000	14,00000
1335	Amendes de police (équipements transférables)	0,00000	5,00000	5,00000
	Place de stationnement Rue du Château		5,00000	5,00000
1336	Fonds affectés à l'équipement amortissable	2,34530	0,00000	2,34530
13361	DETR 2023 - Equipement aile de la mairie	2,34530		2,34530

Ch.16 – Emprunts et dettes

Il n'est pas envisagé de souscrire de nouvel emprunt au cours de l'exercice 2026.
Voir le focus sur l'état de la dette.

Ch.10 – Les dotations, fonds divers et réserves

Le Fonds de compensation de la TVA, évalué sur la base des dépenses 2025, été estimé à 60 000 €. Le montant prévisionnel de la taxe d'aménagement est prévu à hauteur de 5 000 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2025 s'élève à 965 135,38 €.

Ch. 024 – Le produit des cessions 2026

Par délibération 2024 / VIII / 11 – 3.2 du 5 décembre 2024, le Conseil municipal a autorisé la cession des parcelles cadastrées AH 240 – 242 et 245 situées Chemin des Fourneaux, à hauteur de 395 100 €.

Un avenant à la promesse de vente a été signé en date du 22/12/2025. Il proroge la durée de validité de ladite promesse de vente jusqu'au 30 avril 2026.

La recette est donc inscrite au BP 2026.

Ch. 021 – Le virement de la section de fonctionnement

Comme vu précédemment, il est prévu un virement à la section de fonctionnement de 1 133 000 €.

Ch. 040 et 041 – Les opérations d'ordre

L'amortissement des immobilisations s'élève à 107 035,44 €, dont 92 343,26 € relatifs à l'amortissement des biens.

Par ailleurs, il est prévu de transférer le montant des études réalisées en 2025, relatives à la réalisation du jardin du presbytère (750 €) et aux travaux de réhabilitation de l'école élémentaire (1 320 €), au ch. 23.

L'enregistrement de la valeur vénale de la parcelle AL 1380, acquise à titre gratuite, est également inscrite à hauteur de 168 €.

FOCUS SUR L'ETAT DE LA DETTE

Les contrats de prêts en cours, contractés par la commune au 30/12/2025, sont les suivants :

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Durée du prêt (en années)	Dernière échéance	Taux d'intérêts fixes
10/06/2021	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000 €	15	15/09/2036	0,71%
09/11/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000 €	15	25/12/2031	0,94%
13/06/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000 €	15	15/10/2031	1,28%
25/12/2017	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000 €	13	15/01/2031	0,93%
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	29 768 €	18	01/09/2032	0%
TOTAL EMPRUNTÉ		2 699 768 €			

La collectivité n'a souscrit aucun nouveau contrat au cours de l'année 2025.

La dette de la collectivité au 31 décembre 2025 s'élève à 1 273 983,50 €.

Date		Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuité Capital 2025	Annuité Intérêts 2025
10/06/2021	70	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000,00 €	340 416,61 €	31 666,68 €	2 557,48 €
09/11/2016	65	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000,00 €	333 578,16 €	53 792,17 €	3 452,03 €
13/06/2016	55	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000,00 €	423 133,00 €	67 421,32 €	5 956,32 €
25/12/2017	26	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000,00 €	165 281,73 €	30 578,57 €	1 715,07 €
01/09/2015	38	CAISSE D'ALLOCATIONS	29 768,00 €	11 574,00 €	1 654,00 €	
TOTAL				1 273 983,50 €	185 112,74 €	13 680,90 €

Au cours de l'année 2025, la collectivité a versé en remboursement de ses emprunts :

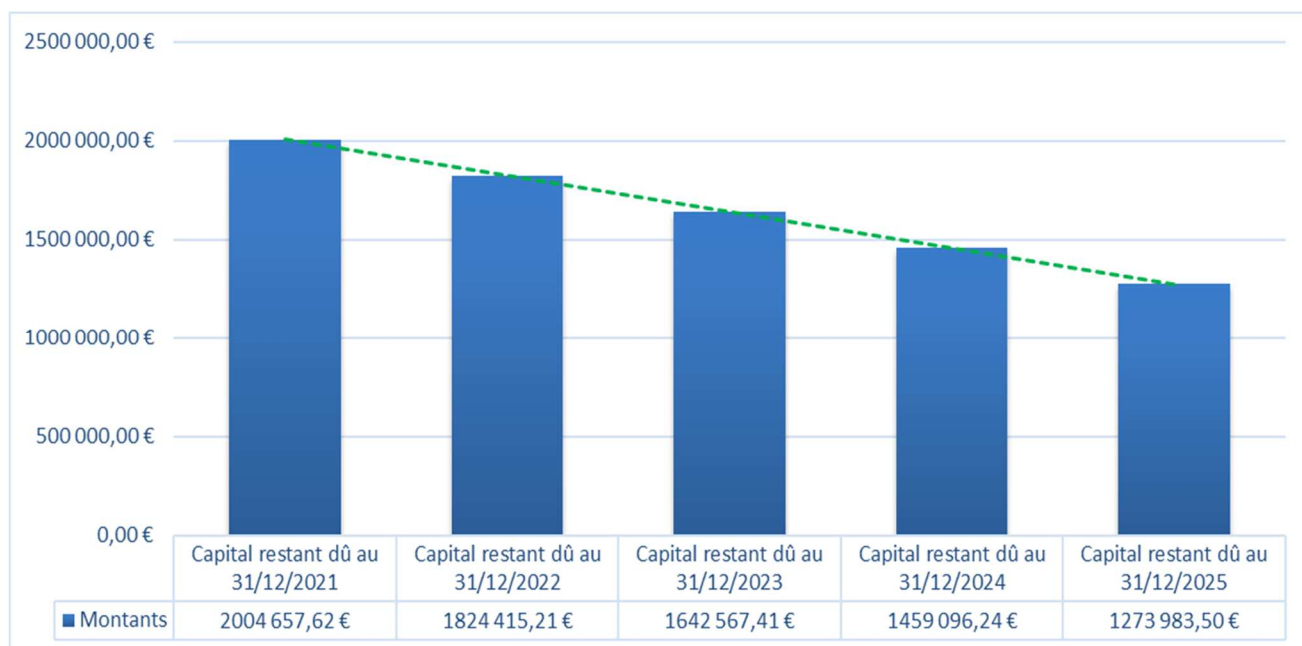
- 185 112,74 € en capital
- 13 680,90 € d'intérêts

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu au cours de l'exercice 2026.

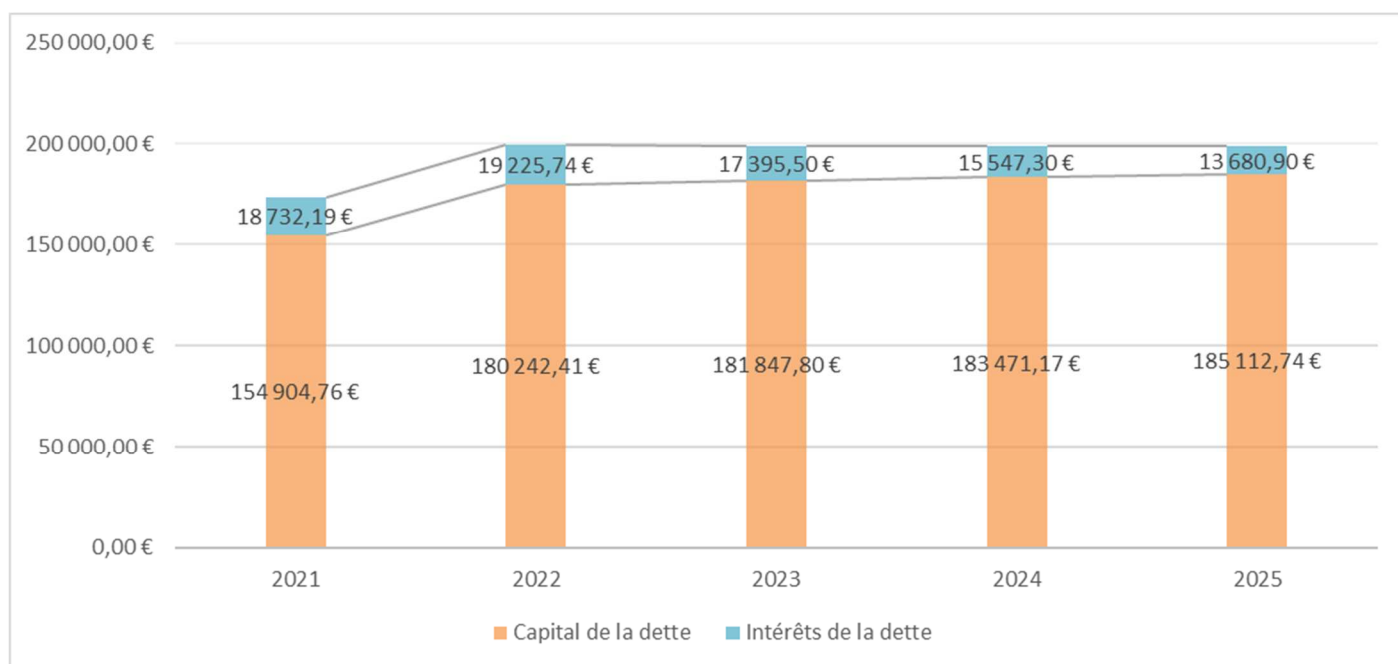
Evolution de l'endettement

En l'absence de souscription de nouveaux emprunts depuis plusieurs années, l'endettement de la collectivité diminue.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
En cours de la dette au 31/12	1 824 415 €	1 642 567 €	1 459 096 €	1 273 984 €
Nbre d'habitants	3502	3510	3509	3581
En cours de la dette en €/habitant	521 €	468 €	416 €	356 €
En cours de la dette par habitant (Moyenne collectivité de même strate)	726 €	710 €	704 €	



Le remboursement en capital augmente alors que le remboursement des intérêts diminue.

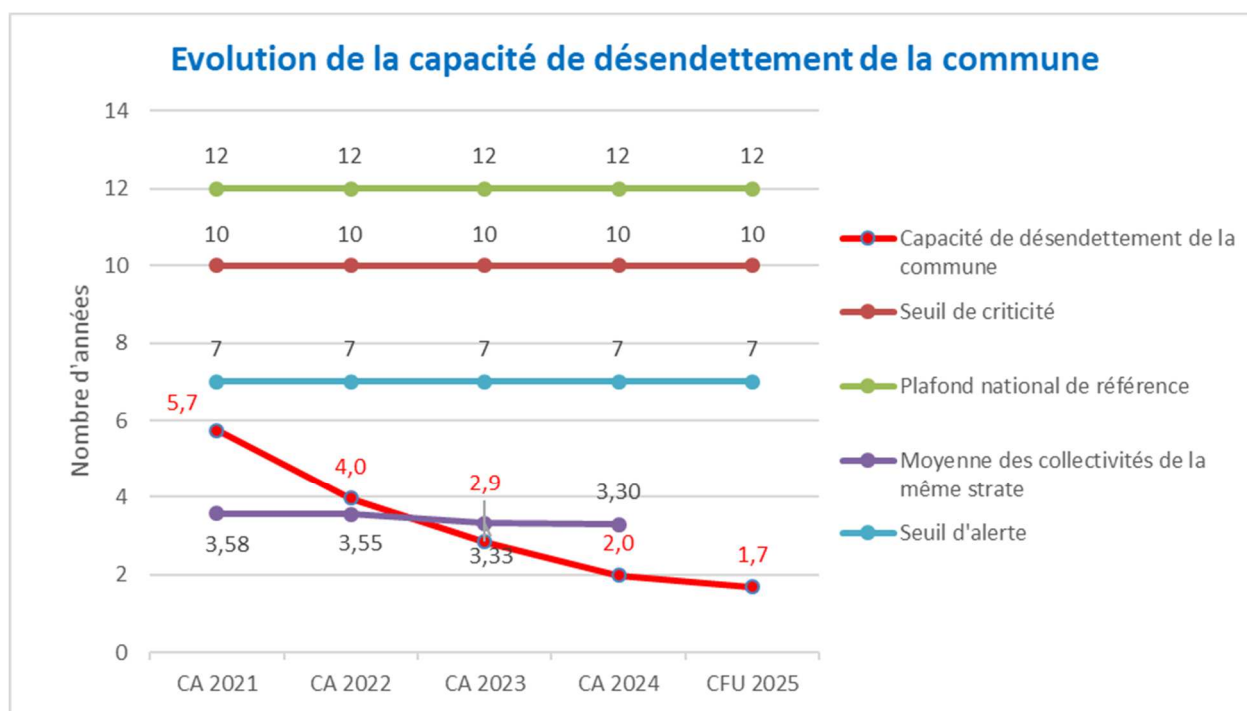


La capacité de désendettement de la commune

La capacité de désendettement est un ratio qui permet de calculer, le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement. Ce ratio peut donc varier en fonction du niveau d'endettement et en fonction de la capacité d'autofinancement.

La capacité de désendettement de la commune est la suivante :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
En cours de la dette au 31/12	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €	1 459 096 €	1 273 984 €
CAF brute	348 707 €	459 823 €	575 753 €	734 817 €	757 542 €
Capacité de désendettement (en années)	5,7	4,0	2,9	2,0	1,7



FOCUS SUR LA FISCALITE

Le ratio Fiscalité/population

Il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts directs locaux en 2026.

Pour autant, le produit des impôts directs locaux devrait atteindre 2 159 089 €, soit un ratio fiscalité/population de 582 €/habitant.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
Produits des impôts directs locaux (art. 73111+7318	1 670 851 €	1 975 616 €	2 124 513 €	2 139 860 €	2 159 089 €
Nbre d'habitants	3 502	3 510	3 509	3 581	3 710
Ratio Fiscalité/population	477 €	563 €	605 €	598 €	582 €

L'évolution des bases d'imposition

L'augmentation des bases a été prévue à hauteur de 0,79 %.

En K€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
Bases habitation THrs	368,806	463,009	495,855	426,406	429,775
Bases habitation logements vacants			232,912	209,519	211,174
Bases foncier bâti	5 275,971	5 635,611	5 930,828	6 053,873	6 101,699
Bases Foncier non bâti	70,532	75,264	78,480	71,519	72,084

L'évolution des taux votés par la commune

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition.

En K€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
Taux taxe d'habitation communal logements vacants		12,60%	12,60%	12,60%	12,60%
Taux taxe sur foncier non bâti communal	59,79%	59,79%	59,79%	59,79%	59,79%
Taux taxe foncière (bâti)	33,18%	36,26%	36,26%	36,26%	36,26%

L'évolution des produits des taxes

Compte-tenu de l'évolution des bases d'imposition, les produits des taxes devraient progresser de 19 632 €.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
Total produit taxes en k€	1 670,851	1 975,616	2 124,513	2 139,860	2 159,088
Produit de la Taxe Habitation	42,634	58,339	62,478	53,727	54,152
Produit Taxe Habitation sur les logements vacants			29,347	26,399	26,608
Produit de la Taxe sur le Foncier bâti	1 739,655	2 035,289	2 145,062	2 192,381	2 215,326
Produit de la Taxe sur le Foncier non bâti	42,171	45,000	46,923	42,761	43,099
Autres produits		0,120	1,494	0,404	
Rôles complémentaires	1,363	2,776	14,029	2,850	
Contribution (coefficient correcteur)	-154,972	-165,908	-174,820	-178,663	-180,096

Les ressources fiscales de la collectivité indépendantes des taux votés

a. *Les allocations compensatrices :*

Ce sont les allocations par lesquelles l'État prend en charge la diminution de recettes fiscales subie par les communes du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidés par le législateur. Alloués annuellement, les versements s'effectuent sur la base d'assiettes ou de taux de référence figés ou évolutifs.

Le montant des allocations compensatrices perçues par la commune en 2025 s'élève à 53 319 €. Au BP 026, il est ramené au niveau de 2024 (42 135 €).

b. *Le fonds de Garantie individuelle de ressources (GIR) :*

Ce fonds compense les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.

Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle.

Son montant est figé au niveau de 2023 à 118 231 €.

c. *Effet du coefficient correcteur :*

La suppression de la TH sur les résidences principales (THp) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFPB avec un mécanisme d'équilibrage.

Le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune. Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes.

Ce dispositif se traduit ainsi pour les communes :

- par une retenue de fiscalité sur les produits de TFPB pour celles surcompensées
- par un versement complémentaire de taxe pour celles sous-compensées.

Dans le cadre de l'élaboration du BP 2026, en l'absence de notification des bases à la date de rédaction du présent rapport, il a été estimé proportionnellement au produit attendu, à hauteur de 180 096 €.

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2026

En l'absence de notification des bases à la date de rédaction du présent rapport, le montant total prévisionnel des ressources fiscales est établi comme suit :

- Produits attendus des ressources à taux votés (TF-TFNB-TH) :	2 309 727 €
- Produits des autres taxes (TH sur logements vacants) :	26 608 €
- Produits des ressources indépendantes des taux votés :	
○ Allocations compensatrices + DCRTP :	76 829 €
○ FNGIR :	118 231 €
○ Coefficient correcteur	- 180 096 €
Montant total prévisionnel	2 351 299 €

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

ANNÉE 2024	CERNY		Moyennes des communes de 3500 à 4999hts (en €/hab)		
	en €	€/hab.			
Opérations de fonctionnement	2024	3509	Essonne	IDF	National
Total des produits de fonctionnement	3 531 003 €	1 006 €	1 526 €	1 374 €	1 230 €
dont produits de fonctionnement réels	3 486 194 €	994 €	1 480 €	1 348 €	1 193 €
dont impôts locaux	2 242 744 €	639 €	781 €	707 €	552 €
dont fiscalité reversée par les GFP	335 239 €	96 €	247 €	221 €	147 €
dont autres impôts et taxes	112 527 €	32 €	47 €	52 €	80 €
dont DGF	143 328 €	41 €	58 €	77 €	160 €
dont autres dotations et participations	306 692 €	87 €	116 €	106 €	100 €
dont FCTVA	7 685 €	2 €	5 €	4 €	3 €
dont Produits des services et du domaine	319 936 €	91 €	133 €	122 €	97 €
Total des charges de fonctionnement	2 879 927 €	821 €	1 298 €	1 220 €	1 081 €
dont charges de fonctionnement réelles	2 751 377 €	784 €	1 174 €	1 129 €	976 €
Charges de personnel (montant net)	1 568 387 €	447 €	679 €	625 €	528 €
dont achats et charges externes (mtts nets)	973 887 €	278 €	380 €	365 €	302 €
dont charges financières	15 322 €	4 €	17 €	18 €	18 €
dont contingents	202 €	0 €	3 €	34 €	29 €
dont subventions versées	106 768 €	30 €	42 €	42 €	54 €
Résultat comptable (A)	651 076 €	186 €	228 €	153 €	149 €
Capacité d'autofinancement brute = CAF	734 817 €	209 €	305 €	219 €	216 €
Opérations d'investissement	2024	3509	Essonne	IDF	National
Total des ressources d'investissement	470 257 €	134 €	550 €	487 €	510 €
dont excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	112 €	115 €	138 €
dont dettes bancaires et assimilées	0 €	0 €	83 €	56 €	73 €
dont autres dettes à moyen et long terme	0 €	0 €	0 €	0 €	2 €
dont subventions reçues	195 108 €	56 €	143 €	111 €	99 €
dont FCTVA	102 745 €	29 €	52 €	50 €	47 €
dont autres fonds globalisés d'investissement (TAM)	24 021 €	7 €	22 €	27 €	15 €
dont amortissements	88 872 €	25 €	79 €	67 €	73 €
dont provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des emplois d'investissement	748 910 €	213 €	482 €	503 €	545 €
dont dépenses d'équipement	525 783 €	150 €	409 €	407 €	433 €
dont remboursements de dettes et assimilées	183 471 €	52 €	55 €	75 €	77 €
dont remboursements autres dettes à moy/long terme	0 €	0 €	0 €	1 €	1 €
dont reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Besoin ou capacité de financement résiduel (B)	278 653 €	79 €	-68 €	16 €	35 €
Résultat d'ensemble (A-B)	372 423 €	106 €	296 €	138 €	114 €
DETTE	2024	3509	Essonne	IDF	National
Encours total de la dette au 31/12	1 459 096 €	416 €	623 €	659 €	704 €
Annuité de la dette	198 761 €	57 €	70 €	91 €	94 €
Fonds de roulement	1 080 714 €	308 €	580 €	442 €	438 €

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS

DEPENSES		REPRIS + BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
Immobilisations incorporelles diverses	20	600,00 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Honoraires Requalification écoles	20	145 617,66 €				
Honoraires Enfouissement Montmirault	20	14 977,15 €				
Honoraires Etudes cheminements	20	1 100,00 €				
Sous-total immobilisations incorporelles		162 294,81 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Subventions d'équipement versées	204	110 122,00 €	44 164 €	1 210 154 €		
Sous-total immobilisations incorporelles		110 122,00 €	44 164,00 €	1 210 154,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisitions diverses	21	112 841,02 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Systèmes d'alarmes bâtiments communaux	21	27 632,00 €				
Equipement informatique école élémentaire	21	2 630,00 €				
Aménagements terrains + signalétique	21	38 125,12 €				
Acquisitions parcelles	21	36 464,13 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Sous-total immobilisations corporelles		217 692,27 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Immobilisations en cours diverses	23	19 714,00 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Extension Restaurant scolaire	23	24 821,89 €				
Restauration tableaux	23	64 515,80 €				
Requalifications écoles	23		1 110 793 €	1 858 289 €	723 316 €	
Travaux extérieurs Espace Jean-Salis	23	204 429,63 €				
Aménagement parking Rue du château	23	135 600,00 €				
Aménagement Montmirault	23	548 916,20 €				
Aménagement Sécurité RD.56/Canivet	23	352 040,00 €				
Aménagements de sécurité (autres)	23	12 000,00 €				
Eclairage gare routière	23	100 800,00 €				
Réfection Eclairage public	23	34 056,00 €				
Enfouissement Arpajon RD.191	23	7 047,60 €				
Enfouissement Veron/St-Pierre/Montaquoy	23	288 995,00 €				
Enfouissement Roses	23		112 880 €			
Enfouissement Tilleuls	23		119 520 €			
Enfouissement Puits	23			119 520 €		
Renforcement vidéoprotection	23	31 634,00 €				
Cimetière	23				102 840 €	102 840 €
Sous-total immobilisations en cours		1 824 570,12 €	1 493 193 €	2 127 809 €	976 156 €	252 840 €
Dépenses d'équipement		2 314 679,20 €	1 656 357 €	3 456 963 €	1 095 156 €	371 840 €
Dépenses financières		186 773,00 €	205 152,24 €	237 763,59 €	287 621,01 €	290 247,65 €
Remboursement emprunts et dettes assimilés	16	186 773,00 €	188 361,24 €	190 058,59 €	191 775,01 €	193 510,65 €
Participations et créances rattachées	26					
Dépenses réelles d'investissement		2 501 452,20 €	1 861 509 €	3 694 727 €	1 382 777 €	662 088 €

RECETTES		BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
Autres subventions d'investissement	13	6 631,58 €				
Subvention contrat régional	13		20 226 €	93 412 €	233 529 €	140 117 €
Subvention Région	13	5 917,50 €				
Subvention contrat Terres d'avenir CD.91	13	251 944,00 €	50 389 €	125 972 €	75 583 €	
Subvention aide à l'investissement culturel CD.91	13	25 317,50 €				
Subvention ENS CD.91	13	13 806,00 €				
Subvention DSIL	13		70 000 €	175 000 €	105 000 €	85 700 €
Subvention DETR	13	2 345,30 €	50 000 €	125 000 €	75 000 €	20 833 €
Subvention CCVE (fonds de concours)	13	15 175,00 €	3 680 €	100 846 €		
Remboursement subventions SDAC par CCVE	13	73 413,00 €	29 443 €	806 770 €		
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements)	13	1 318,00 €				
Subvention PNR (Chemin de croix)	13	4 630,00 €				
Subvention SIEGIF	13	28 000,00 €	14 000 €			
Subvention Fonds vert	13		20 000 €	50 000 €	30 000 €	
Amendes de police	13	5 000,00 €				
Emprunts et dettes	16		1 000 000 €	1 650 000 €		
Subventions d'investissement		433 497,88 €	1 257 738 €	3 127 000 €	519 112 €	246 650 €
FCTVA	10222	60 000,00 €	185 606 €	202 167 €	509 883 €	124 276 €
Taxe d'aménagement	10226	5 000,00 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Excédent de fonctionnement	1068	965 135,38 €				
Vente patrimoine	O24	395 100,00 €				
Dotations, fonds divers et réserves		1 425 235,38 €	190 606 €	207 167 €	514 883 €	129 276 €
Total des recettes réelles d'Investissement		1 858 733,26 €	1 448 344 €	3 334 167 €	1 033 995 €	375 926 €